RAPPORT ANNUEL

DE LA RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

2002

Québec

103-05525/

RAPPORT ANNUEL

DE LA RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

2002

Québec

Dépôt légal - 2003
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-40615-X
ISSN 0701-5666
© Gouvernement du Québec

Cette brochure est disponible dans Internet :

www.radq.gouv.qc.ca

Québec

Gouvernement du Québec
Le ministre des Finances

Québec, juin 2003

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec pour l'exercice financier 2002.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

YVES SÉGUIN

Québec
12, rue Saint-Louis, 1er étage
Québec (Québec) G1R 5L3
Téléphone : (418) 643-5270
Télécopieur : (418) 646-1574
ministre@finances.gouv.qc.ca

Montréal
380, rue Saint-Antoine Ouest, 5e étage
Montréal (Québec) H2Y 3X7
Téléphone : (514) 873-5363
Télécopieur : (514) 873-4728

Régie de
l'assurance-dépôts
Québec

Québec, mars 2003

Madame Pauline Marois
Vice-première ministre et ministre des Finances,
de l'Économie et de la Recherche
12, rue Saint-Louis
Québec

Madame la Vice-Première Ministre,

Conformément à l'article 20 de la *Loi sur l'assurance-dépôts* (L.R.Q., c. A-26), j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec pour l'exercice financier 2002, accompagné du rapport du vérificateur général du Québec.

Veuillez agréer, Madame la Vice-Première Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président-directeur général,

Jean-Guy Turcotte

800, place D'Youville, 9e étage
Québec (Québec) G1R 4Y5
Téléphone : (418) 528-9728
Sans frais : 1 800 463-5662
Télécopieur : (418) 528 5890
radq@radq.gouv.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

Mission et fonctionnement	1	États financiers au 31 décembre 2002	24
Rapport d'activité	5	Notes complémentaires aux états financiers	27
Profil des institutions inscrites	11	Données comparatives	31
Résultats financiers	21	Institutions inscrites au 31 décembre 2002	33
Rapport de la direction	23	Code d'éthique et de déontologie	45
Rapport du vérificateur général du Québec	23	Coordonnées et publications	49

MISSION ET FONCTIONNEMENT

Constituée par la *Loi sur l'assurance-dépôts* (L.R.Q., c. A-26) sanctionnée le 29 juin 1967, la Régie de l'assurance-dépôts du Québec (RADQ) a commencé ses activités le 1er juillet 1970.

La RADQ a comme mission la protection des petits épargnants. Les objets que lui confèrent la *Loi sur l'assurance-dépôts* sont de régir la sollicitation et la réception des dépôts d'argent du public, de garantir le paiement des dépôts d'argent, de gérer le fonds d'assurance-dépôts et d'administrer un régime de permis. Son année financière correspond à l'année civile.

Conseil d'administration

En vertu de la *Loi sur l'assurance-dépôts*, le conseil d'administration se compose des personnes suivantes : l'inspecteur général des institutions financières, l'adjoint de l'inspecteur général, le sous-ministre des Finances qui peut désigner un remplaçant et deux personnes choisies à l'extérieur de la fonction publique.

Au 31 décembre 2002, le conseil d'administration était composé des personnes suivantes :

Jean-Guy Turcotte, président
Inspecteur général des institutions financières

Jacques Henrichon, vice-président
Inspecteur général adjoint

André Legault
Sous-ministre adjoint
Politiques relatives aux institutions financières
et Bureau du commerce électronique
Ministère des Finances, de l'Économie
et de la Recherche

Fernand Gauthier
Membre externe à la
fonction publique

Jacques Dumont
Membre externe à la
fonction publique

Structure administrative

Le président du conseil d'administration est aussi le directeur général responsable de l'administration. Il est appuyé par un directeur général adjoint au niveau des opérations. Le personnel de la RADQ est nommé et rémunéré suivant la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., c. F-3.1.1).

En vertu d'un accord, la RADQ utilise les services et le personnel de l'Inspecteur général des institutions financières en matière d'examen des institutions inscrites et de soutien administratif.

Garantie

La RADQ garantit à toute personne qui fait un ou des dépôts d'argent à une institution inscrite, le paiement, à leur échéance respective, du capital et des intérêts de ce ou de ces dépôts jusqu'à concurrence d'une somme de 60 000 $.

Les dépôts dont le remboursement est garanti comprennent le solde impayé, y compris les intérêts afférents, des fonds reçus par une institution, dans le cours normal de ses activités de réception de dépôts d'argent du public à des fins de placement et dont l'obligation de remboursement est constatée, soit par un crédit au compte du déposant, soit par un certificat de dépôt ou tout autre instrument qu'elle a délivré. Le montant ainsi garanti est limité à 60 000 $ par personne, par institution.

Certains dépôts sont toutefois l'objet d'une garantie distincte aussi établie à 60 000 $ par personne, par institution. C'est le cas notamment pour chacun des genres de dépôts suivants : l'ensemble des dépôts dans un ou des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) au nom d'une même personne, l'ensemble des dépôts dans un ou des fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR) au nom d'une même personne et l'ensemble des dépôts détenus conjointement par les mêmes personnes.

La garantie offerte par la RADQ ne s'applique pas aux dépôts dont le terme excède cinq ans, à moins que l'institution ne soit obligée, après cinq ans de la date du dépôt, de le rembourser à la demande du déposant. Cette garantie ne s'applique pas non plus aux dépôts qui sont faits ou payables en une autre monnaie que la monnaie canadienne, ni aux dépôts qui sont faits à l'extérieur du Québec ou qui sont payables uniquement à l'extérieur du Québec.

Le document émis par l'institution inscrite et qui constate le dépôt doit comporter la mention suivante : **« Ceci est un dépôt au sens de la *Loi sur l'assurance-dépôts.* »**

Fusion d'institutions inscrites

Lorsque deux ou plusieurs institutions inscrites fusionnent, la RADQ continue de garantir séparément, jusqu'à leur échéance, les dépôts garantis effectués dans chacune des institutions avant la fusion, toujours jusqu'à concurrence de 60 000 $ par personne, par institution inscrite.

Après la fusion, les nouveaux dépôts contractés auprès de l'institution inscrite issue de la fusion sont également garantis par la RADQ, dans la mesure où tous les dépôts garantis contractés par la même personne dans les institutions inscrites qui se sont regroupées, en plus de ceux contractés dans l'institution inscrite issue de la fusion, ne dépassent pas 60 000 $.

Inscription des institutions

À l'exception des banques, toute institution, quel que soit son lieu de constitution, est tenue de s'inscrire à la RADQ pour solliciter et recevoir des dépôts au Québec.

Une institution inscrite se reconnaît à la présence du signe officiel de la RADQ qui doit être affiché bien en vue à l'entrée et à l'intérieur de toute place d'affaires où elle exerce ses activités.

Financement

La RADQ perçoit de la part d'institutions inscrites une prime, calculée au 30 avril de chaque année, dont le montant égale 1/15 de 1 % des dépôts reçus au Québec et garantis par la RADQ à cette date. Cette prime est payable par les institutions constituées en vertu d'une loi du Québec ou d'une autre province.

En raison de l'accord mentionné ci-après et conformément à la loi, la RADQ ne perçoit aucune prime de la part d'institutions inscrites qui sont des sociétés de fiducie ou des sociétés d'épargne constituées en vertu d'une loi fédérale.

La prime payable par une coopérative de services financiers affiliée à un fonds de sécurité peut être réduite de moitié.

Accord SADC - RADQ

La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) assure les dépôts reçus par des institutions constituées en vertu des lois fédérales et, dans certains cas, en vertu des lois provinciales. Dans le but d'éviter des chevauchements de garantie, de surveillance et d'inspection, un accord est intervenu le 22 janvier 1969 entre la SADC et la RADQ, avec le consentement des gouvernements respectifs. Cet accord prévoit notamment que la SADC indemnisera et tiendra quitte la RADQ de toute responsabilité résultant de quelque garantie par cette dernière des dépôts reçus par une société de fiducie ou une société d'épargne constituée en vertu d'une loi fédérale.

Exécution de la garantie

La RADQ effectue, dans un délai raisonnable, le remboursement des dépôts lorsque son obligation de garantie est rendue exécutoire par une des circonstances précisées dans la *Loi sur l'assurance-dépôts* (L.R.Q., c. A-26). Elle peut exécuter son obligation de garantie en mettant à la disposition du déposant un dépôt fait à une institution inscrite ou à une banque.

Par subrogation, lorsque la RADQ paie un dépôt en lieu et place de l'institution, elle acquiert ainsi tous les droits que le déposant peut avoir à l'égard de l'institution jusqu'à concurrence de la somme ainsi payée.

Pouvoirs spéciaux

Dans le but de réduire un risque qu'elle court ou d'éviter ou de réduire une perte éventuelle, la RADQ possède des pouvoirs spéciaux. Elle peut notamment consentir des avances à une institution inscrite ou à une institution dont le permis a été suspendu ou révoqué. Elle peut aussi acquérir l'actif d'une institution inscrite ou d'une institution dont le permis est suspendu ou a été révoqué. Elle peut également, avec l'autorisation de la ministre, conclure avec tout organisme qui, à son avis, administre un régime équivalent, tout accord concernant une institution dont les dépôts sont garantis ou assurés en partie par la RADQ et en partie par cet organisme.

Fonds d'assurance-dépôts

La RADQ doit maintenir un fonds d'assurance-dépôts pour l'exécution de son obligation de garantie et pour l'exercice de ses pouvoirs spéciaux. Les primes perçues sont imputées à ce fonds ainsi que les sommes que la ministre pourrait y verser. Les montants dont la RADQ prévoit ne pas avoir un besoin immédiat sont déposés dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

En cas d'insuffisance de ressources financières, la ministre peut lui faire des avances à même le fonds consolidé du revenu ou encore garantir le paiement des engagements de la RADQ. La somme du solde impayé des avances et engagements garantis ne peut excéder toutefois 700 000 000 $.

La présente section résume les principales activités réalisées par la RADQ durant l'année 2002. Ces dernières sont regroupées selon chacune des cinq grandes fonctions du programme d'assurance-dépôts.

REMBOURSEMENT, RÉCLAMATIONS ET RECOUVREMENTS

Au cours de l'année 2002, la RADQ n'a pas eu à effectuer de remboursement de dépôts en vertu de son obligation de garantie. Elle a cependant suivi de près les réclamations et les recouvrements liés aux dossiers des institutions toujours en liquidation.

Durant l'exercice financier 2002, la RADQ a encaissé un montant de 148 345 $ à titre de recouvrement final dans le dossier de la Société d'entraide économique de La Tuque. Notons également qu'à la fin de l'année, la Société d'entraide économique de KRT était toujours en liquidation. Voici, ci-après, les principaux faits relatifs à l'évolution de ces deux dossiers.

La Société d'entraide économique de La Tuque

Cette société à charte du Québec était en liquidation depuis 1982. La RADQ a remboursé pour 4 326 163 $ de dépôts garantis à la suite de cette liquidation. Le liquidateur ne pouvait mettre fin à la liquidation, notamment parce que la société était poursuivie pour non-respect d'une convention de prêts. Une entente hors cours est intervenue pour mettre fin à la poursuite. En 2002, la RADQ a récupéré une somme de 148 345 $ sous la forme de dividendes finaux. Le total récupéré s'élève à 3 567 934 $. La RADQ a ainsi recouvré environ 82 % des dépôts remboursés à la suite de la réalisation des actifs, l'autre 18 % était provisionné dans ses états financiers. Ce dossier est maintenant complété.

La Société d'entraide économique de KRT

Cette société à charte du Québec est en liquidation depuis 1983. La RADQ a remboursé pour 11 563 162 $ de dépôts garantis dans le cadre de cette liquidation. La contestation d'un jugement sur une requête pour autorisation de distribution de l'actif était un élément qui empêchait la fin de la liquidation. Le jugement rendu par la Cour d'appel a retenu la position que défendait la RADQ. En 2002, la RADQ n'a perçu aucun dividende du liquidateur. Le total récupéré à ce jour s'élève à 7 220 499 $. La RADQ a ainsi recouvré environ 62 % des dépôts remboursés à la suite de la réalisation des actifs, l'autre 38 % est déjà provisionné dans ses états financiers. Selon le liquidateur, la distribution du dividende final et la fin de la liquidation devraient se réaliser au cours de l'année 2003.

INFORMATION DU PUBLIC

En 2002, la RADQ a continué à multiplier les actions en vue d'accroître la diffusion de l'information sur le programme d'assurance-dépôts auprès des déposants et des institutions inscrites.

Salons spécialisés

Dans le but de faire connaître l'assurance-dépôts au grand public, la RADQ a participé au cours de l'année, à titre d'exposant, à trois salons qui ont attiré un total de 76 000 visiteurs. Ces évènements sont :

Salon Épargne-Placements de Québec
du 18 au 20 janvier 2002

Salon Épargne-Placements de Montréal
du 25 janvier au 28 janvier 2002

Salon Info-Services de Shawinigan
du 26 au 28 avril 2002

Publicité

Pour une troisième année consécutive, la RADQ a repris la diffusion d'un message télévisé conjointement avec la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC). Le message a été télédiffusé à compter du 28 janvier 2002 pour une période de cinq semaines et repris le 7 octobre 2002 pour une autre période de cinq semaines. Il incitait les déposants à s'informer sur la protection des dépôts offerte par la RADQ, notamment en ce qui a trait à la nature des dépôts garantis ainsi qu'au montant de couverture. Les déposants étaient particulièrement invités à composer les numéros sans frais, à consulter les sites Internet ou à s'informer auprès de leurs institutions financières.

La RADQ collabore ainsi avec la SADC pour le volet québécois du programme d'information et de sensibilisation du public tenu à la grandeur du Canada. Ce programme résulte de recherches démontrant une connaissance modeste de l'assurance-dépôts et des produits financiers garantis, ainsi qu'une croyance générale selon laquelle tous les dépôts sont garantis, de même que les fonds mutuels. Devant le grand éventail de produits financiers offerts par les institutions financières, les déposants doivent pouvoir compter sur une information juste et adéquate sur l'assurance-dépôts pour prendre des décisions éclairées.

Les résultats enregistrés au terme de la seconde année de diffusion du message télévisé (2001-2002) sont encourageants. En effet, la RADQ a effectivement enregistré durant les périodes de diffusion du message télévisé un accroissement marqué du nombre de demandes de renseignements et du nombre de visiteurs dans le site Internet. Enfin, selon un sondage réalisé par la maison EKOS, pour le compte de la SADC, le degré de connaissance de la limite de protection de 60 000 $ est passé de 23 % à 29 % depuis le commencement de la diffusion d'un message télévisé par la RADQ. Selon ce sondage, la connaissance des produits financiers garantis par l'assurance-dépôts a également augmenté grâce au message télévisé.

Site Internet

Considérant la popularité sans cesse croissante au Québec de ce mode de communication, le site Internet de la RADQ est devenu aujourd'hui un moyen privilégié pour rejoindre et informer les déposants. En effet, plus de 300 000 internautes ont consulté le site de la RADQ au cours de l'année 2002. Des modifications et des mises à jour y sont apportées régulièrement avec la préoccupation d'arrimer son contenu au besoin des utilisateurs.

Ainsi, le site Internet **www.radq.gouv.qc.ca** de la RADQ offre différentes informations sur l'assurance-dépôts du Québec. On y retrouve notamment des renseignements généraux sur la garantie des dépôts et le financement du fonds d'assurance-dépôts. On peut également y consulter les communiqués de presse et les documents d'information, ainsi qu'une liste des institutions inscrites dans laquelle on peut vérifier si une institution financière détient un permis de la RADQ.

Délégations étrangères

Dans une perspective internationale visant à contribuer à la mise en place de programmes d'assurance-dépôts, la RADQ a continué à partager son expertise en accueillant des délégations étrangères en quête de connaissances sur l'assurance-dépôts. Au cours de l'année 2002, la RADQ a reçu la visite de quatre délégations provenant de la Lituanie, d'Haïti, des Philippines ainsi que des États d'Afrique de l'Ouest.

Demandes de renseignements

Répondre de la meilleure façon possible aux demandes de renseignements des déposants et des institutions inscrites est une préoccupation constante de la RADQ. Ainsi le personnel de la RADQ a répondu à quelque 6 000 demandes de renseignements téléphoniques, écrites et électroniques. On a pu constater un intérêt soutenu du public en ce qui a trait principalement au montant de couverture de l'assurance-dépôts (40 % des appels), à la nature des

dépôts garantis (28 % des appels) et aux institutions inscrites à la RADQ (14 % des appels).

Rappelons que ces demandes de renseignements peuvent être transmises par téléphone au **numéro sans frais 1 800 463-5662** ou par courrier électronique à l'adresse **radq@radq.gouv.qc.ca**.

La RADQ a également distribué sur demande, par l'entremise des institutions inscrites et au cours de ses activités d'information, son dépliant d'information sur l'assurance-dépôts du Québec ainsi que la liste des institutions inscrites, le rapport annuel et la brochure sur les trente ans d'histoire de la RADQ (1967-1997).

FINANCEMENT ET GESTION DU FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

À la fin de l'année 2002, l'avoir net du fonds d'assurance-dépôts a été porté à 258,2 M$. Le taux de prime est demeuré inchangé à 1/15 de 1 % pour une seizième année consécutive. Les dépôts garantis s'élevaient à 54,2 milliards de dollars au 30 avril 2002.

Réduction de prime

La RADQ peut réduire de moitié la prime établie pour une institution inscrite qui est une coopérative de services financiers affiliée à un fonds de sécurité, lorsqu'elle est d'avis que ce dernier, notamment, perçoit des cotisations de façon à remplir ses objets et les exerce de façon à éviter ou à réduire les déboursés de la RADQ à l'égard des coopératives affiliées à ce fonds. Une demande de réduction de prime doit être faite par un fonds de sécurité pour chaque exercice comptable de prime et cette dernière est analysée conformément aux exigences de la loi par la RADQ.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'assurance-dépôts*, la RADQ a reçu une demande de réduction de prime de la part du Fonds de sécurité Desjardins en regard de caisses Desjardins qui lui sont affiliées. Après analyse de la demande de réduction de prime, et avec l'autorisation du gouvernement, la RADQ a réduit de 1/15 de 1 % à 1/30 de 1 % la prime payée par les caisses Desjardins affiliées au Fonds de sécurité Desjardins pour l'exercice comptable de prime s'échelonnant du 1er mai 2002 au 30 avril 2003. Cette réduction de prime a été consentie parce que, de l'avis de la RADQ, le Fonds de sécurité Desjardins perçoit des cotisations de façon à pouvoir remplir ses objets et les exerce de façon à éviter ou à réduire les déboursés de la RADQ à l'égard des caisses Desjardins qui lui sont affiliées. La réduction de moitié de la prime ne vaut que pour l'exercice comptable de prime 2002-2003.

Dépôts à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les sommes dont la RADQ prévoit ne pas avoir un besoin immédiat sont transférées à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ). Ces sommes sont déposées dans un fonds particulier à la CDPQ composé, à parts égales, d'obligations et de valeurs à court terme. Cette stratégie de placement vise prioritairement à assurer l'intégrité et la disponibilité du capital tout en permettant de maximiser le rendement. La RADQ rencontre périodiquement la CDPQ pour faire le point sur sa stratégie de placement et, au besoin, sur les modifications à y apporter.

ADHÉSION AU RÉGIME D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Au Québec, nul individu ne peut solliciter des dépôts et nulle institution ne peut solliciter des dépôts ou en recevoir à moins qu'elle ne soit une institution inscrite à la RADQ. Au 31 décembre 2002, on dénombrait 715 institutions inscrites à la RADQ habilitées à solliciter et à recevoir des dépôts au Québec. Au cours de l'année 2002, la RADQ a complété l'implantation d'un système d'information pour contrôler l'enregistrement et la mise à jour des données sur ses institutions inscrites.

SURVEILLANCE DES INSTITUTIONS INSCRITES

Conformément à son mandat, la RADQ a fait procéder, par l'Inspecteur général des institutions financières (IGIF), à l'examen des affaires de toutes ses institutions inscrites, constituées en vertu d'une loi du Québec.

De plus, conformément à l'entente SADC-RADQ de 1969, la RADQ, par l'entremise de l'IGIF, a procédé, pour le compte de la SADC, à l'examen des institutions à charte du Québec qui exercent aussi des activités dans d'autres provinces. Réciproquement, la SADC a procédé, pour le compte de la RADQ, à l'inspection des institutions à charte d'une autre province qui exercent aussi des activités au Québec. La SADC, conformément à l'entente, a également inspecté les institutions à charte fédérale qui exercent des activités au Québec.

AUTRES ACTIVITÉS

Développement du programme d'assurance-dépôts

Dans le cadre de la mise à jour de son programme d'assurance-dépôts et du maintien de l'expertise de ses ressources, la RADQ exerce une activité de vigie pour connaître les grandes tendances et orientations en matière d'assurance-dépôts qui se dessinent, non seulement au niveau canadien, mais également au niveau international. Plus particulièrement en 2002, la RADQ a participé à de nombreux échanges d'information dont trois forums canadiens et internationaux axés principalement sur la protection des consommateurs de produits et services financiers.

La RADQ est aussi devenue cette année un membre fondateur de l'« International Association of Deposit Insurers » (IADI). Cette association internationale a pour objet de contribuer à la stabilité des systèmes financiers par la promotion de la coopération internationale dans le domaine de l'assurance-dépôts. Elle fait suite au travail amorcé par le groupe de travail du Forum pour la stabilité financière chargé d'élaborer un ensemble de lignes d'orientation pour favoriser l'établissement de régimes d'assurance-dépôts efficaces.

Accès à l'information

Au cours de l'année 2002, dans le cadre de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), une seule demande a été acheminée à la RADQ et elle y a répondu dans les délais impartis par la loi.

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics

En 1998, le gouvernement du Québec a adopté le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (L.R.Q., c. M-30) qui faisait obligation aux membres du conseil d'administration de se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et des règles édictés par ce dernier règlement. Conformément à cette obligation, les membres du conseil d'administration ont adopté le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec*, le 28 mai 1999, et y ont apporté une modification le 15 mars 2000. Le contenu intégral du code d'éthique et de déontologie est reproduit à la fin du présent rapport annuel.

Compte-rendu pour l'année 2002

Aucun manquement à la réglementation sur l'éthique et la déontologie (incluant le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec*) n'a été constaté au cours de l'année 2002.

Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier

L'Assemblée nationale a adopté, le 11 décembre 2002, le projet de loi n° 107, *Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier* (L.Q. 2002, c. 45). Son entrée en vigueur est prévue à la date ou aux dates à être fixées par le gouvernement. Cette loi crée l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier, un organisme d'encadrement unique pour l'ensemble des lois régissant l'encadrement du secteur financier, remplaçant les organismes d'encadrement actuels, soit le Bureau des services financiers, le Fonds d'indemnisation des services financiers, la Commission des valeurs mobilières du Québec et la **Régie de l'assurance-dépôts du Québec** ainsi que l'Inspecteur général des institutions financières à l'égard de certains de ses fonctions et pouvoirs. Avec l'entrée en vigueur de cette loi, l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier se substituera éventuellement à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec, en acquerra les droits et en assumera les obligations.

Remerciements

La RADQ remercie son personnel, ses dirigeants, ses administrateurs, ses mandataires et ses collaborateurs qui, par leurs compétences et leur engagement, lui ont permis d'assumer pleinement son mandat au cours de la dernière année.

PROFIL DES INSTITUTIONS INSCRITES

Pour solliciter et recevoir des dépôts au Québec, toute institution inscrite doit détenir un permis délivré par la RADQ et exhiber le signe officiel de cette dernière dans tout établissement où elle exerce ses activités.

Les institutions inscrites doivent maintenir en tout temps les conditions prévues à la *Loi sur l'assurance-dépôts* (L.R.Q., c. A-26) et à son règlement d'application, dont notamment :

- suivre des pratiques commerciales et financières saines;
- se conformer à la *Loi sur l'assurance-dépôts* et aux lois, règlements et règles les concernant; et
- être dans une situation financière satisfaisante.

Au 31 décembre 2002, on dénombrait 715 institutions inscrites à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec, soit 143 de moins qu'à pareille date l'année précédente. Cette baisse importante du nombre d'institutions inscrites est attribuable principalement aux nombreuses fusions de caisses réalisées dans le cadre d'un vaste plan de réingénierie entrepris par le Mouvement Desjardins. Tous les changements concernant les institutions inscrites sont expliqués ci-après.

Les institutions inscrites sont composées de 674 coopératives de services financiers, de 31 sociétés de fiducie et de 10 sociétés d'épargne. La liste complète de ces institutions au 31 décembre 2002 est reproduite à la page 33.

CHANGEMENTS CONCERNANT LES INSTITUTIONS INSCRITES

La réduction du nombre d'institutions inscrites s'explique par le fait qu'au cours de l'année, il y a eu **une nouvelle inscription, 83 fusions** impliquant 223 institutions inscrites et **4 révocations de permis**. De plus, il y a eu **2 changements de dénomination** et **un changement de charte.**

Nouvelle inscription

20 novembre 2002
Compagnie de Fiducie AGF
- AGF Trust Company.

Inscriptions à la suite d'une fusion

1er janvier 2002
Caisse populaire Desjardins de la Feuille d'Or, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins de St-Thomas avec la Caisse populaire Desjardins de Ste-Élisabeth.

1er janvier 2002
Caisse populaire Desjardins Nérée-Beauchemin, issue de la fusion de La Caisse Populaire de Saint-Barnabé Nord avec la Caisse populaire Desjardins Des Grès et la Caisse populaire Desjardins de Yamachiche/Saint-Sévère.

1er janvier 2002
Caisse populaire Desjardins du Haut Shawinigan, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins du Haut Shawinigan avec La Caisse Populaire de St Gerard des Laurentides et la Caisse populaire de Saint-Mathieu-du-Parc.

1er janvier 2002
Caisse populaire Desjardins de Louiseville, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins de Louiseville avec LA CAISSE POPULAIRE DE Ste-Ursule.

1er janvier 2002
Caisse populaire Desjardins de Victoriaville, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins de Victoriaville avec La Caisse Populaire de Notre-Dame de Ham.

1er janvier 2002
Caisse populaire Desjardins du Sud de l'Etchemin, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins de Lac-Etchemin avec la Caisse Desjardins de Sainte-Rose-de-Watford, la Caisse populaire Desjardins de Saint-Luc et LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE St-Cyprien.

1er janvier 2002
Caisse populaire Desjardins de Montmagny, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins de Montmagny avec la Caisse populaire Desjardins de Cap-Saint-Ignace.

1er janvier 2002
Caisse populaire Desjardins de Sainte-Hénédine—Sainte-Marguerite, issue de la fusion de La Caisse Populaire de Ste-Hénédine avec la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Marguerite.

1er janvier 2002
Caisse populaire Desjardins de la Rivière du Nord, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins Saint-Jérôme avec la Caisse populaire Sainte-Paule.

1er janvier 2002
Caisse populaire Desjardins du Grand-Coteau, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins Sainte-Julie avec la Caisse populaire Desjardins St-Amable.

1er janvier 2002
Caisse populaire Desjardins Saint-Joseph de Hull, issue de la fusion de la Caisse populaire St-Joseph de Hull avec La Caisse Populaire de St-Jean Bosco.

1er janvier 2002
Caisse populaire Desjardins de l'Ouest de Verdun, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins Notre-Dame-de-Lourdes de Verdun avec la Caisse populaire Desjardins Notre-Dame-de-la-Garde de Verdun.

1er janvier 2002
Caisse populaire Desjardins d'Hochelaga-Maisonneuve, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins Bourbonnière de Montréal avec la Caisse Desjardins Maisonneuve-Viauville de Montréal.

1er janvier 2002
Caisse populaire Desjardins de Bois-Franc—Cartierville, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins Cartierville avec la Caisse populaire Bois-Franc de Saint-Laurent et La Caisse Populaire de Sainte-Odile de Montréal.

1er janvier 2002
Caisse populaire Desjardins Est du Haut-Saint-Laurent, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins Est du Haut-Saint-Laurent avec la Caisse Populaire de St-Antoine Abbé.

1er janvier 2002
Caisse populaire Desjardins de l'Ouest de Laval, issue de la fusion de la Caisse Desjardins de l'Ouest de Laval avec la Caisse Desjardins L'Orée-des-Bois de Laval.

1er janvier 2002
Caisse populaire Desjardins des Mille-Îles, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins Saint-Sylvain de Laval avec la Caisse populaire Desjardins Saint-Vincent-de-Paul, La Caisse Populaire St-François (Laval), La Caisse Populaire St-Noël Chabanel (Laval) et la Caisse populaire Duvernay.

1er janvier 2002
Caisse populaire Desjardins des Horizons, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins de Wotton avec La Caisse Populaire de St-Claude et LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS SAINT-GEORGES DE WINDSOR.

1er janvier 2002
Caisse populaire Desjardins de l'Ardoise, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins de Richmond avec la Caisse populaire Desjardins de Saint-François-Xavier et la CAISSE POPULAIRE DURHAM-SUD.

1er janvier 2002
Caisse populaire Desjardins de Chicoutimi, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins de Chicoutimi avec la Caisse populaire Desjardins de l'Éducation-du-Saguenay.

1er janvier 2002
Caisse populaire Desjardins du Fleurdelisé, issue de la fusion de La Caisse Populaire de St-Denis sur Richelieu avec La Caisse Populaire Desjardins de St-Bernard-de-Michaudville et La Caisse Populaire de St-Jude.

1er janvier 2002
Caisse populaire Desjardins de Drummondville, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins de Drummondville avec la Caisse populaire Saint-Frédéric - La Poudrière.

1er janvier 2002
Caisse d'économie Desjardins des employés du Groupe BCE, issue de la fusion de la Caisse d'économie des employés de Bell Canada avec la Caisse d'économie Téléglobe.

1er février 2002
Caisse populaire Desjardins de Normanville, issue de la fusion de La Caisse Populaire de St Sacrement des Trois Rivières avec La Caisse Populaire de Normanville.

1er février 2002
Caisse populaire Desjardins de la Capitale de l'érable, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins de la Capitale de l'érable avec la CAISSE D'ECONOMIE DE L'ERABLE.

1er février 2002
Caisse populaire Desjardins du Centre-sud gaspésien, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins de Chandler avec la Caisse populaire Desjardins de Saint-Godefroi, la Caisse populaire Desjardins de Gascons, la Caisse populaire Desjardins de Newport et la Caisse populaire Desjardins de Paspébiac.

1er février 2002
Caisse populaire Desjardins des Hauts-Phares, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins de Rivière-au-Renard avec la Caisse populaire de Cap-des-Rosiers, la Caisse populaire Desjardins de Cloridorme, Caisse populaire Desjardins de l'Anse-au-Griffon et la Caisse populaire Desjardins de Saint-Maurice.

1er février 2002
Caisse populaire Desjardins de Cavignac, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins de Cavignac avec LA CAISSE POPULAIRE DE Saint-David d'Yamaska.

1er mars 2002
Caisse populaire Desjardins Pointe-Platon de Lotbinière, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins Pointe-Platon de Lotbinière avec la Caisse Populaire de St-Louis de Lotbinière.

1er mars 2002
Caisse populaire Desjardins de Saint-Agapit—Saint-Gilles, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Agapit avec la Caisse Desjardins de Saint-Gilles.

1er mars 2002
Caisse populaire Desjardins de Saint-Léon—Val-Brillant, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins de Val-Brillant avec la Caisse populaire Desjardins de Saint-Léon.

1er mars 2002
Caisse populaire Desjardins Les Salines, issue de la fusion de la CAISSE POPULAIRE BOURG-JOLI avec LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE Saint-Thomas d'Aquin et La Caisse Populaire Desjardins de Saint-Barnabé-Sud.

1er avril 2002
Caisse populaire Desjardins de Sainte-Thècle—Saint-Adelphe, issue de la fusion de la Caisse populaire de Ste-Thècle avec La caisse populaire de ST-ADELPHE (Champlain).

1er avril 2002
Caisse populaire Desjardins de Langevin, issue de la fusion de La Caisse Populaire de Ste-Justine avec La Caisse Populaire Desjardins de Ste-Sabine.

1er avril 2002
Caisse populaire Desjardins de Saint-Camille—Saint-Just—Saint-Magloire, issue de la fusion de La Caisse Populaire de St-Camille avec LA CAISSE POPULAIRE DE St-Just, Montmagny et La caisse populaire de St-Magloire.

1er avril 2002
Caisse populaire Desjardins de Longueuil, issue de la fusion de La Caisse Populaire de Longueuil avec la Caisse Desjardins Aéro.

1er avril 2002
Caisse populaire Desjardins d'Amqui, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins d'Amqui avec la Caisse populaire Desjardins de Saint-Vianney.

1er avril 2002
Caisse populaire Desjardins de La Baie, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins des Berges de La Baie avec la Caisse populaire Desjardins de la Grande-Baie, la Caisse populaire Desjardins de Port-Alfred et la Caisse populaire Desjardins de Saint-Félix-d'Otis.

1er avril 2002
Caisse d'économie Desjardins Hydro, issue de la fusion de la Caisse d'économie Hydro avec la Caisse d'économie Desjardins des employé(e)s d'Hydro-Québec (secteurs Est, Nord et Ouest du Québec).

1er avril 2002
Caisse d'économie Desjardins des travailleurs unis (Montréal Métropolitain), issue de la fusion de la Caisse d'économie Desjardins des Acieries (Ispat - Stelco) avec la Caisse d'économie de l'Automobile, la Caisse d'économie des Métallos (Atlas - Norcobrass), la Caisse d'économie des imprimeurs et sa version Printers Credit Union et la Caisse d'économie Desjardins Les Distillateurs unis du Canada inc.

1er mai 2002
Caisse populaire Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie avec LA CAISSE POPULAIRE DE ST-MALO.

1er mai 2002
Caisse populaire Desjardins de Saint-Anaclet, issue de la fusion de La Caisse populaire Desjardins de Saint-Anaclet avec la Caisse Populaire de St-Donat.

1er mai 2002
Caisse d'économie Desjardins des employés d'Alcoa-Manic-McCormick, issue de la fusion de la Caisse d'économie Desjardins Reynolds-Hydro (Baie-Comeau) avec la Caisse d'économie Desjardins McCormick.

1er juin 2002
Caisse populaire Desjardins de Warwick, issue de la fusion de la Caisse Desjardins de Warwick avec La Caisse Populaire de Ste-Clotilde de Horton.

1er juin 2002
Caisse populaire Desjardins de Saint-Albert, issue de la fusion de la Caisse populaire St-Albert avec LA CAISSE POPULAIRE ST-VALERE.

1er juin 2002
Caisse populaire Desjardins de l'Anse (Portneuf), issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins de Cap-Santé avec LA CAISSE POPULAIRE DE Portneuf et la Caisse populaire Desjardins de Notre-Dame-de-Portneuf.

1er juin 2002
Caisse populaire Desjardins de Mingan-Anticosti, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins de Mingan—Anticosti avec LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE Rivière au Tonnerre.

1er juin 2002
Caisse populaire Desjardins Morilac, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins de Valcourt avec la Caisse Populaire de Ste-Anne de la Rochelle, la Caisse populaire Desjardins de Bonsecours et la Caisse populaire Desjardins de Racine.

1er juin 2002
Caisse populaire Desjardins de la Région-Ouest-de-Mégantic, issue de la fusion de LA CAISSE POPULAIRE DE STE-AGNES DE LAC MEGANTIC avec La Caisse Populaire de Piopolis, la Caisse populaire Desjardins de Nantes et la Caisse populaire Desjardins de Notre-Dame des Bois.

1er juin 2002
Caisse populaire Desjardins du Terroir basque, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Jean-de-Dieu avec la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Rita, la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Françoise et la Caisse populaire Desjardins de Saint-Clément.

1er juin 2002
Caisse populaire Desjardins de Beloeil, issue de la fusion de La Caisse Populaire Desjardins de Beloeil avec La Caisse Populaire de St-Marc-sur-Richelieu

1er juin 2002
Caisse d'économie Desjardins des employés de Réseau santé (Richelieu-Yamaska—Lanaudière), issue de la fusion de La Caisse d'économie des employés des Affaires sociales de Lanaudière avec La Caisse d'économie des employés de Réseau santé Richelieu-Yamaska.

1er juin 2002
Caisse d'économie Desjardins des Cantons, issue de la fusion de la Caisse d'économie des Cantons avec la Caisse d'économie des A.M.I.S. et la Caisse d'économie Desjardins Affaires sociales de Drummondville.

1er juillet 2002
Caisse populaire Desjardins de Mirabel, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins Mirabel avec la Caisse Desjardins Mont-Bleu.

1er juillet 2002
Caisse populaire Desjardins de Dolbeau-Mistassini, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins de Dolbeau avec la Caisse populaire Desjardins de Mistassini.

1er juillet 2002
Caisse d'économie Desjardins des Pompiers de Montréal, issue de la fusion de La Caisse d'Economie des Pompiers de Montréal avec la Caisse d'économie Desjardins Multi-Co.

1er juillet 2002
Caisse d'économie Desjardins des employé(e)s du Secteur industriel (Montréal), issue de la fusion de la Caisse d'économie Angus - Angus Credit Union avec la Caisse d'économie Alpha et la Caisse d'économie Desjardins des employés de Molson.

1er juillet 2002
Caisse d'économie Desjardins des employés du Réseau de la santé (Est de Monréal), issue de la fusion de la Caisse d'économie Desjardins des employés H.M.R. - I.C.M. avec la Caisse d'Économie Louis Hippolyte Lafontaine.

1er août 2002
Caisse populaire Desjardins de la Moraine, issue de la fusion de La Caisse populaire de St-Maurice avec La Caisse populaire de St-Narcisse et La Caisse populaire de St-Stanislas de Champlain.

1er août 2002
Caisse populaire Desjardins des Frontières, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins de Rivière-Bleue avec la Caisse populaire Desjardins de Saint-Marc-du-Lac-Long.

1er août 2002
Caisse populaire Desjardins des Cinq-Cantons, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Bruno-du-Lac-Saint-Jean avec la Caisse populaire Desjardins d'Hébertville, la Caisse populaire Desjardins d'Hébertville-Station, la Caisse populaire Desjardins de Saint-Gédéon et la Caisse populaire Desjardins de Desbiens.

1er septembre 2002
Caisse populaire Desjardins de Grantham-Wickham, issue de la fusion de la Caisse populaire Saint-Germain de Grantham avec la Caisse populaire de St-Edmond de Drummond, La Caisse Populaire de St-Eugène de Grantham, La Caisse populaire de L'Avenir et La caisse populaire de Wickham.

1er septembre 2002
Caisse populaire Desjardins de la Haute-Chaudière, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins de la Haute-Chaudière avec La Caisse Populaire de St-Ludger de Frontenac.

1er septembre 2002
Caisse Desjardins des fonctionnaires du Québec, issue de la fusion de la Caisse Desjardins des fonctionnaires du Québec avec la Caisse d'économie des employés de la Société des alcools du Québec.

1er septembre 2002
Caisse populaire Desjardins de l'Envolée, issue de la fusion de la Caisse populaire Saint-Janvier avec la Caisse populaire Desjardins Sainte-Anne-des-Plaines et la Caisse populaire Desjardins Blainville.

1er septembre 2002
Caisse populaire Desjardins de Rimouski, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins de Rimouski avec la Caisse populaire Desjardins de Saint-Yves, la Caisse populaire Desjardins de Ste-Odile, la Caisse populaire Desjardins de Nazareth et la Caisse populaire Desjardins de Saint-Robert-de-Rimouski.

1er septembre 2002
Caisse populaire Desjardins de Mont-Joli, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins de Mont-Joli avec la Caisse populaire Desjardins de Les Boules et Métis-sur-Mer.

1er septembre 2002
Caisse populaire Desjardins d'Amqui, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins d'Amqui avec la Caisse populaire Desjardins d'Albertville.

1er septembre 2002
Caisse populaire Desjardins du Rivage et des Monts, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins du Rivage et des Monts avec la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Félicité et la Caisse populaire Desjardins de Les Méchins.

1er septembre 2002
Caisse populaire Desjardins de Brome-Missisquoi, issue de la fusion de LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE Cowansville avec La Caisse Populaire Desjardins de Dunham, La Caisse Populaire d'Adamsville et La caisse populaire Desjardins de Sutton.

1er septembre 2002
Caisse populaire Desjardins Sieur-d'Iberville, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins Sieur-d'Iberville avec la Caisse populaire Desjardins d'Henryville et la Caisse Desjardins de Saint-Sébastien d'Iberville.

1er octobre 2002
Caisse populaire Desjardins Centre de Lotbinière, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins Centre de Lotbinière avec la Caisse populaire Desjardins de Dosquet.

1er octobre 2002
Caisse populaire Desjardins de Villeray, issue de la fusion de la Caisse populaire Mistral avec la CAISSE POPULAIRE VILLERAY.

1er octobre 2002
Caisse populaire Desjardins des Hauts-Boisés, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins Rivière Eaton avec la Caisse populaire La Patrie, La Caisse Populaire de Chartierville, la Caisse populaire Desjardins de Johnville et la Caisse populaire Desjardins Saint-Raphaël de Bury.

1er octobre 2002
Caisse populaire Desjardins Du Parc et Villeray, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins de L'Isle-Verte avec LA CAISSE POPULAIRE DE St-Arsène et la Caisse populaire Desjardins de Cacouna.

1er octobre 2002
Caisse populaire Desjardins de Matane, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins de Matane avec la Caisse populaire Desjardins de Saint-Ulric.

1er octobre 2002
Caisse populaire Desjardins de Viger, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Hubert avec la Caisse populaire Desjardins de Saint-Modeste et la Caisse populaire Desjardins de Saint-Épiphane.

1er octobre 2002
Caisse d'économie Desjardins des employés du Réseau de la santé (Ouest de Montréal), issue de la fusion de la Caisse d'économie des employés des Centres hospitaliers (Ste-Justine - Lachine - Angrignon) avec la Caisse d'économie des employés des hôpitaux Sacré-Cœur de Montréal et Notre-Dame de la merci.

1er novembre 2002
Caisse populaire Desjardins de Rosemont, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins de Rosemont avec la Caisse populaire Saint-Mathieu.

1er novembre 2002
Caisse populaire Desjardins d'Argenteuil, issue de la fusion de la Caisse populaire Lachute avec la Caisse populaire Desjardins Saint-André d'Argenteuil et la Caisse populaire Desjardins de Brownsburg.

1er novembre 2002
Caisse populaire Desjardins des Plaines boréales, issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins de Normandin—Saint-Thomas avec la Caisse populaire Desjardins d'Albanel, la Caisse populaire Desjardins de Girardville et la Caisse populaire Desjardins de Saint-Edmond.

1er novembre 2002
Caisse d'économie Desjardins des Travailleuses et Travailleurs (Québec), issue de la fusion de la Caisse d'économie Desjardins des Travailleuses et Travailleurs (Québec) avec la Caisse d'Économie de Lanaudière.

1er décembre 2002
Caisse d'économie Desjardins Éduco, issue de la fusion de la Caisse d'économie Desjardins Éduco avec la Caisse d'économe Desjardins de l'Enseignement de l'Est du Québec et La Caisse Populaire des Enseignants de Pascal-Taché.

Révocations

1er juin 2001
La Société d'hypothèques CIBC - CIBC Mortgage Corporation.

27 février 2002
Caisse d'économie des employés de Dominion Textile, Division Drummondville.

16 mai 2002
Caisse d'économie Émérillon.

30 mai 2002
Caisse d'économie des Travailleurs de Port-Cartier.

Changements de dénomination

18 mars 2002
Caisse populaire Côte-des-Neiges change sa dénomination pour la **Caisse populaire Desjardins de Côte-des-Neiges**.

1er juin 2002
Caisse populaire Desjardins de la Capitale de l'érable change sa dénomination pour la **Caisse populaire Desjardins de L'Érable**.

Changement de charte

1er août 2002
Compagnie de Fiducie, M.R.S. - M.R.S. Trust Company change sa charte ontarienne pour une charte fédérale.

DÉPÔTS REÇUS AU QUÉBEC PAR LES INSTITUTIONS INSCRITES ET DÉPÔTS GARANTIS PAR LA RADQ

Au 30 avril 2002, les institutions inscrites détenaient au Québec 81 509 573 000 $ de dépôts, ce qui représente une diminution de 4,1 % par rapport à l'année précédente (voir le tableau A). Ces dépôts se répartissaient de la façon suivante : 79,1 % dans les coopératives de services financiers, 10,8 % dans les sociétés de fiducie et 10,1 % dans les sociétés d'épargne.

À pareille date, les dépôts garantis par la RADQ totalisaient 54 208 453 000 $ comparativement à 53 143 887 000 $ l'année précédente, soit une augmentation de 1 064 566 000 $ ou de 2,0 % (voir le tableau B). Ces dépôts se divisaient de la façon suivante : 76,0 % dans les coopératives de services financiers, 13,0 % dans les sociétés de fiducie et 11,0 % dans les sociétés d'épargne.

TABLEAU A
Dépôts reçus au Québec par les institutions inscrites au 30 avril

	2002			2001		
Institutions inscrites	**Nombre**	**(000 $)**	**%**	**Nombre**	**(000 $)**	**%**
Coopératives de services financiers	752	64 489 234	79,12	912	67 401 486	79,31
Sociétés de fiducie à charte du Québec	5	3 857 177	4,73	5	3 902 069	4,60
Sociétés de fiducie à charte d'autres provinces	2	36 560	0,04	2	12 567	0,01
Sociétés de fiducie à charte fédérale	23	4 865 950	5,97	22	4 269 119	5,02
Sociétés d'épargne à charte fédérale	10	8 260 652	10,14	11	9 403 835	11,06
Total	**792**	**81 509 573**	**100,00**	**952**	**84 989 076**	**100,00**

TABLEAU B
Dépôts garantis par la RADQ au 30 avril

	2002			2001		
Institutions inscrites	**Nombre**	**(000 $)**	**%**	**Nombre**	**(000 $)**	**%**
Coopératives de services financiers	752	41 173 064	75,95	912	39 754 683	74,80
Sociétés de fiducie à charte du Québec	5	2 937 432	5,42	5	3 065 002	5,77
Sociétés de fiducie à charte d'autres provinces	2	27 993	0,05	2	10 012	0,02
Sociétés de fiducie à charte fédérale	23	4 114 838	7,59	22	3 636 424	6,84
Sociétés d'épargne à charte fédérale	10	5 955 126	10,99	11	6 677 766	12,57
Total	**792**	**54 208 453**	**100,00**	**952**	**53 143 887**	**100,00**

RÉSULTATS FINANCIERS

Au terme de l'exercice 2002, la RADQ a réalisé un bénéfice net de 26 698 946 $ en hausse de 1 069 220 $ ou de 4,2 % par rapport à l'exercice précédent. Les bénéfices nets cumulés du fonds d'assurance-dépôts atteignaient ainsi 257 160 610 $ au 31 décembre 2002.

Revenus

En 2002, les primes perçues par la RADQ se sont chiffrées à 15 716 606 $ comparativement à 15 331 716 $ pour l'année précédente, soit une hausse de 384 890 $ ou de 2,5 %. Cet accroissement est attribuable à un volume plus important des dépôts garantis au cours de la dernière année.

Les revenus de placements ont augmenté de 714 997 $ ou de 6,4 % en un an, passant de 11 102 181 $ en 2001 à 11 817 178 $ en 2002. Ils proviennent entièrement des rendements obtenus sur des sommes déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Dépenses

Les frais d'administration se sont élevés à 976 609 $ comparativement à 847 812 $, soit une augmentation de 15,2 %. Ils sont composés de 310 295 $ en traitements et avantages sociaux, de 292 834 $ en honoraires d'examen, de 120 141 $ en honoraires de soutien administratif et de 253 339 $ pour les autres frais.

La RADQ n'a pas eu à verser d'indemnités au cours de la dernière année, tout comme l'année précédente.

Ajustement de la provision pour pertes

À la suite de la fermeture du dossier de la Société d'entraide économique de La Tuque, une diminution de 900 000 $ a été apportée à la provision pour pertes. Cette diminution de la provision découle d'une radiation d'un montant de 758 229 $ et d'une imputation aux résultats d'un montant de 141 771 $. La provision s'élevait donc à 4 340 000 $ au 31 décembre 2002, comparativement à 5 240 000 $ l'année précédente.

Actif

L'actif a atteint 259 673 987 $ à la fin de l'exercice, soit une hausse de 26 830 165 $ ou de 11,5 %. L'augmentation de la valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec explique cette forte progression.

Les réclamations relatives aux remboursements de dépôts garantis remboursés par la RADQ s'élèvent maintenant à 4 342 663 $ par rapport à 5 249 237 $ l'année dernière, soit une diminution de 906 574 $. Le montant des réclamations relatives aux remboursements de dépôts garantis est provisionné pour 4 340 000 $, ce qui laisse un solde net à récupérer à l'actif de 2 663 $ comparativement à 9 237 $ l'an dernier.

Passif

Les créditeurs se chiffraient à 1 513 377 $, en légère hausse par rapport à 2001. Les frais d'administration déboursés et/ou imputés par l'Inspecteur général des institutions financières pour un montant de 796 468 $ et les taxes à remettre au ministère du Revenu pour un montant de 706 552 $ constituent les principaux éléments du passif. Notons que les primes perçues des institutions inscrites sont assujetties à la taxe de vente du Québec sur les assurances.

Fonds d'assurance-dépôts

En tenant compte de la contribution initiale du gouvernement du Québec de 1 M$, l'avoir net du fonds d'assurance-dépôts de la RADQ s'élevait à 258,2 M$ au 31 décembre 2002, en hausse de 26,7 M$. Le ratio de l'avoir net du fonds d'assurance-dépôts par rapport au total des dépôts garantis s'élevait ainsi à 0,48 %.

Vérificateur général du Québec

Conformément à la *Loi sur l'assurance-dépôts* (L.R.Q., c. A-26), le Vérificateur général du Québec est le vérificateur externe du fonds d'assurance-dépôts de la RADQ. Le rapport du vérificateur et les états financiers sont reproduits ci-après.

La Régie de l'assurance-dépôts du Québec

Rapport de la direction

Les états financiers du Fonds d'assurance-dépôts de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Direction de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires du Fonds d'assurance-dépôts conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Le directeur général adjoint,

Normand Côté

Le président-directeur général,

Jean-Guy Turcotte

Québec, le 21 février 2003

Le vérificateur général du Québec

Rapport du vérificateur

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-dépôts de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec (RADQ) au 31 décembre 2002 et l'état des revenus et dépenses et des bénéfices nets cumulés ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la RADQ. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,

Doris Paradis, CA

Québec, le 21 février 2003

REVENUS ET DÉPENSES ET BÉNÉFICES NETS CUMULÉS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2002

REVENUS	2002	2001
Primes	**15 716 606 $**	15 331 716 $
Revenus de placements	**11 817 178**	11 102 181
Autres	**-**	43 641
	27 533 784	26 477 538
DÉPENSES		
Frais d'administration (note 3)	**976 609**	847 812
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT ÉLÉMENT SUIVANT :	**26 557 175**	25 629 726
Diminution de la provision pour pertes (note 5)	**141 771**	-
BÉNÉFICE NET	**26 698 946**	25 629 726
BÉNÉFICES NETS CUMULÉS AU DÉBUT	**230 461 664**	204 831 938
BÉNÉFICES NETS CUMULÉS À LA FIN	**257 160 610 $**	230 461 664 $

BILAN
au 31 décembre 2002

ACTIF	2002	2001
Encaisse	1 091 $	286 $
Primes à recevoir	178	18 923
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)	259 670 055	232 815 376
Réclamations relatives aux remboursements de dépôts garantis (note 5)	2 663	9 237
	259 673 987 $	232 843 822 $

PASSIF		
Créditeurs		
Frais d'administration	796 468 $	694 673 $
Taxes sur primes	706 552	687 485
Autre	10 357	-
	1 513 377	1 382 158

AVOIR NET DU FONDS		
Contribution du gouvernement du Québec	1 000 000	1 000 000
Bénéfices nets cumulés	257 160 610	230 461 664
	258 160 610	231 461 664
	259 673 987 $	232 843 822 $

DÉPÔTS GARANTIS (note 6)
POURSUITE DES ACTIVITÉS (note 9)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jean-Guy Turcotte
Fernand Gauthier

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 décembre 2002

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	2002	2001
Bénéfice net	**26 698 946 $**	25 629 726 $
Ajustement pour :		
Provision pour pertes	**(141 771)**	-
	26 557 175	25 629 726
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Recouvrement de réclamations relatives aux remboursements de dépôts garantis	**148 345**	-
Diminution (augmentation) des primes à recevoir	**18 745**	(18 923)
Augmentation (diminution) des créditeurs	**131 219**	(8 292)
	298 309	(27 215)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	**26 855 484**	25 602 511
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement :		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	**(26 854 679)**	(32 613 181)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	**805**	(7 010 670)
ENCAISSE AU DÉBUT	**286**	7 010 956
ENCAISSE À LA FIN	**1 091 $**	286 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2002

1. Constitution, objets et financement

La Régie de l'assurance-dépôts du Québec (RADQ), constituée en vertu de la *Loi sur l'assurance-dépôts* (L.R.Q., chapitre A-26), a pour objets :

- de régir la sollicitation et la réception de dépôts d'argent du public;
- de garantir à toute personne qui fait un dépôt d'argent à une institution inscrite, le paiement à leur échéance respective, du capital et des intérêts de ce dépôt jusqu'à concurrence d'une somme de 60 000 $;
- de gérer un fonds d'assurance-dépôts;
- d'administrer un régime de permis.

En vertu de cette loi :

- le Fonds d'assurance-dépôts doit être maintenu pour l'exécution de l'obligation de garantie de même que pour l'exercice de certains pouvoirs. Les primes prélevées par la RADQ sont versées à ce fonds de même que les sommes que le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, verser de temps à autre à la RADQ;
- lorsque les ressources de la RADQ sont insuffisantes pour le paiement de ses obligations ou l'exercice de ses pouvoirs, le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions qu'il détermine, faire des avances à la RADQ ou garantir le paiement de tout engagement de cette dernière. La somme du solde impayé de ces avances et de ces engagements garantis ne doit pas excéder 700 000 000 $.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Fonds d'assurance-dépôts de la RADQ ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Primes

Les primes prélevées des institutions inscrites au 31 décembre sont basées sur les sommes garanties que celles-ci ont en dépôt au 30 avril de chaque année.

Provision pour pertes

La provision pour pertes sur les réclamations relatives aux remboursements de dépôts garantis résulte d'actions de subrogation des droits et des intérêts des déposants. La provision pour pertes est établie par une analyse cas par cas et est enregistrée aussitôt que les pertes peuvent être évaluées de façon raisonnable. La variation annuelle de cette provision est inscrite à l'état des revenus et dépenses et des bénéfices nets cumulés.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés au coût d'acquisition.

3. Frais d'administration

	2002	2001
Traitements et avantages sociaux	310 295 $	243 750 $
Honoraires d'examen*	292 834	274 900
Honoraires de soutien administratif*	120 141	119 218
Autres frais	253 339	209 944
	976 609 $	847 812 $

* Ces honoraires sont imputés par l'Inspecteur général des institutions financières.

4. Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

	2002	2001
Dépôts à vue[1]	8 770 953 $	9 518 652 $
Dépôts à participation[2]	249 928 027	222 367 525
	258 698 980	231 886 177
Revenus de placements à recevoir	971 075	929 199
	259 670 055 $	232 815 376 $

1 Dépôts à vue portant intérêt calculé quotidiennement sur la base du taux du marché pour les emprunts et les placements d'une journée.

2 Dépôts à participation dans un Fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec, exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du Fonds particulier à la fin de chaque mois. Au 31 décembre 2002, la RADQ détenait 251 350 unités (2001 : 224 246).

5. Réclamations relatives aux remboursements de dépôts garantis

	2002	2001
Réclamations à recevoir	4 342 663 $	5 249 237 $
Provision pour pertes		
Solde au début	5 240 000	5 240 000
Imputation aux résultats	(141 771)	—
Radiation	(758 229)	—
Solde à la fin	4 340 000	5 240 000
	2 663 $	9 237 $

Lorsque la RADQ paie un dépôt d'argent en lieu et place d'une institution, il y a subrogation des droits du déposant contre l'institution et la RADQ réclame de cette dernière la somme ainsi payée et les intérêts y afférents.

6. Dépôts garantis

Les dépôts garantis au 30 avril 2002 s'élevaient à 54,2 milliards $ (2001 : 53,1 milliards $), dont 10,1 milliards $ (2001 : 10,3 milliards $) sont détenus par des sociétés de fiducie ou d'épargne constituées en corporation en vertu d'une loi fédérale pour lesquelles aucune prime n'est exigible.

En vertu d'un accord conclu avec la Société d'assurance-dépôts du Canada, celle-ci indemnisera et tiendra quitte la RADQ de toute responsabilité résultant de quelque garantie par cette dernière de dépôts reçus par une société de fiducie ou une société d'épargne constituée en corporation en vertu d'une loi fédérale.

7. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

Le coût de certains avantages sociaux défrayés à même les crédits de différents ministères et organismes du gouvernement n'est pas présenté dans l'état des revenus et dépenses et des bénéfices nets cumulés.

8. Instruments financiers

La valeur marchande des unités de dépôts à participation dans un Fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec est de 257 943 869 $ au 31 décembre 2002 (2001 : 228 533 259 $).

La juste valeur des réclamations relatives aux remboursements de dépôts garantis est équivalente à la valeur comptable étant donné que la provision fait l'objet d'une réévaluation annuelle.

La juste valeur des autres instruments financiers est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

9. Poursuite des activités

L'Assemblée nationale a adopté, le 11 décembre 2002, la *Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier* (L.Q. 2002, c. 45) créant l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier. Cette loi prévoit notamment que l'Agence se substituera à la RADQ, en acquerra les droits et en assumera les obligations, à la date à être fixée par le gouvernement.

DONNÉES COMPARATIVES

Sommaire des résultats financiers

Au 31 décembre	2002	2001	2000	1999	1998
EXPLOITATION *(en milliers de dollars)*					
Revenus	27 534	26 478	25 891	19 732	23 754
Dépenses	835*	848	818	681	712
BENEFICE NET	**26 699**	**25 630**	**25 073**	**19 051**	**23 042**
BILAN *(en milliers de dollars)*					
Actif	259 674	232 844	207 222	182 077	163 055
Passif	1 513	1 382	1 390	1 318	1 348
AVOIR NET DU FONDS	**258 161**	**231 462**	**205 832**	**180 759**	**161 707**

Statistiques sur les institutions inscrites

Au 30 avril	2002	2001	2000	1999	1998
INSTITUTIONS INSCRITES *(en nombre)*					
Coopératives de services financiers	752	912	1 123	1 216	1 271
Sociétés de fiducie	30	29	29	26	25
Sociétés d'épargne	10	11	10	11	12
Total	**792**	**952**	**1 162**	**1 253**	**1 308**
DEPÔTS REÇUS *(en milliers de dollars)*					
Coopératives de services financiers	64 489 234	67 401 486	62 339 641	60 004 869	55 867 744
Sociétés de fiducie	8 759 687	8 183 755	7 921 783	7 666 350	8 199 471
Sociétés d'épargne	8 260 652	9 403 835	9 394 653	8 853 571	8 166 458
Total	**81 509 573**	**84 989 076**	**79 656 077**	**76 524 790**	**72 233 673**
DEPÔTS GARANTIS *(en milliers de dollars)*					
Coopératives de services financiers	41 173 064	39 754 683	37 872 395	36 774 644	36 292 971
Sociétés de fiducie	7 080 263	6 711 438	6 641 057	6 410 414	6 811 990
Sociétés d'épargne	5 955 126	6 677 766	6 799 845	6 621 833	6 270 263
Total	**54 208 453**	**53 143 887**	**51 313 297**	**49 806 891**	**49 375 224**
RATIO *(en pourcentage)*					
Croissance des dépôts totaux	-4,1	6,7	4,1	5,9	-2,7
Croissance des dépôts garantis	2,0	3,6	3,0	0,9	-4,1
Dépôts garantis par rapport aux dépôts totaux	66,5	62,5	64,4	65,1	68,4

* Représente le résultat net des frais d'administration de 976 609 $ duquel on a soustrait la diminution de la provision pour pertes de 141 771$.

Données historiques

(au 31 décembre et en milliers de dollars sauf indication contraire)

Année	Nombre d'institutions inscrites	Dépôts reçus au Québec *	Dépôts garantis par la RADQ *	Avoir net du fonds	Dépôts garantis sur les dépôts reçus %	Avoir net du fonds sur les dépôts garantis %
2002	715	81 509 573	54 208 453	258 161	66,5	0,476
2001	858	84 989 076	53 143 887	231 462	62,5	0,436
2000	1 026	79 656 077	51 313 297	205 832	64,4	0,401
1999	1 200	76 524 790	49 806 891	180 759	65,1	0,363
1998	1 271	72 233 673	49 375 224	161 707	68,4	0,327
1997	1 327	74 219 754	51 495 045	138 666	69,4	0,269
1996	1 357	77 574 859	54 208 547	118 385	69,9	0,218
1995	1 369	78 083 087	54 712 564	85 552	70,1	0,156
1994	1 371	74 315 432	52 783 896	80 514	71,0	0,153
1993	1 376	74 845 405	53 709 873	138 270	71,8	0,257
1992	1 383	82 433 610	59 676 337	122 848	72,4	0,206
1991	1 387	80 260 821	57 942 055	97 778	72,2	0,169
1990	1 391	74 570 950	53 754 817	78 104	72,1	0,145
1989	1 400	67 913 549	48 251 166	54 847	71,1	0,114
1988	1 406	57 731 756	41 740 240	36 412	72,3	0,087
1987	1 422	48 048 681	35 048 557	21 635	72,9	0,062
1986	1 432	43 348 905	31 620 266	9 307	72,9	0,029
1985	1 445	38 393 698	28 470 628	4 843	74,2	0,017
1984	1 496	35 338 400	24 834 431	2 267	70,3	0,009
1983	1 536	27 748 635	20 035 100	5 133	72,2	0,026
1982	1 595	24 565 915	15 604 282	3 585	63,5	0,023
1981	1 610	20 707 861	13 515 648	1 143	65,3	0,008
1980	1 624	18 577 117	11 988 277	1 332	64,5	0,011
1979	1 630	15 465 104	10 283 312	1 935	66,5	0,019
1978	1 619	13 184 387	9 001 715	1 791	68,3	0,020
1977	1 619	11 330 724	7 810 789	1 648	68,9	0,021
1976	1 645	9 683 244	6 528 209	2 004	67,4	0,031
1975	1 658	8 000 946	5 886 644	1 889	73,6	0,032
1974	1 656	6 669 838	4 546 617	1 766	68,2	0,039
1973	1 630	6 425 000	4 140 000	1 633	64,4	0,039
1972	1 637	4 777 535	3 334 704	1 517	69,8	0,045

* Données tirées de la déclaration des dépôts assurés au 30 avril.

Le plafond des **dépôts garantis** est de 60 000 $ depuis 1983. Il était de 20 000 $ avant cette date.
Le **taux de prime** est de 1/15 de 1 % depuis 1987. Avant cette date, il était de 1/30 de 1 %.
Les données avant 1972 ne sont pas disponibles.

INSTITUTIONS INSCRITES AU 31 DÉCEMBRE 2002

INDEX

COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS	NOMBRE	PAGE
Caisse centrale Desjardins du Québec (La)	1	34
Fédération des caisses Desjardins du Québec et ses caisses affiliées	672	34
Caisse non affiliée	1	42
SOCIÉTÉS DE FIDUCIE		
Sociétés de fiducie à charte du Québec	5	43
Société de fiducie à charte d'une autre province	1	43
Sociétés de fiducie à charte fédérale	25	43
SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE		
Sociétés d'épargne à charte fédérale	10	44
TOTAL	**715**	

COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

Caisse centrale Desjardins du Québec (La)

Fédération des caisses Desjardins du Québec et ses caisses affiliées

Fédération des caisses Desjardins du Québec

Caisse populaire Desjardins d'Acton Vale
Caisse d'économie Desjardins de l'Aéronautique (Île de Montréal)
Caisse populaire Desjardins des Affluents
Caisse populaire Desjardins Allard—Saint-Paul
Caisse populaire Desjardins d'Alma

Caisse populaire Desjardins d'Amos
Caisse populaire Desjardins d'Amqui
Caisse populaire Desjardins de L'Ancienne-Lorette
Caisse populaire de l'Ange-Gardien (La)
Caisse populaire Desjardins d'Anjou

Caisse populaire Desjardins de L'Annonciation
Caisse populaire Desjardins de l'Anse (Portneuf)
Caisse populaire Desjardins de l'Anse de La Pocatière
Caisse populaire Desjardins de L'Anse-Saint-Jean
Caisse populaire Desjardins de l'Ardoise

Caisse populaire Desjardins d'Argenteuil
Caisse Desjardins d'Arthabaska
Caisse populaire Desjardins d'Arvida—Kénogami
Caisse populaire Desjardins de l'Ascension-du-Lac-Saint-Jean
Caisse populaire L'Assomption

Caisse populaire Desjardins de L'Assomption—Notre-Dame—Saint-Simon
Caisse populaire Desjardins d'Aylmer
Caisse populaire Desjardins de Baie-Comeau
Caisse populaire Desjardins de la Baie-de-Gaspé
Caisse populaire Desjardins de Baie-des-Sables

Caisse d'économie de Baie St-Paul
Caisse populaire Desjardins du Bas-Saint-François
Caisse populaire Desjardins de la Basse-Lièvre
Caisse populaire Desjardins du Bassin-de-Chambly
Caisse populaire de Batiscan (La)

Caisse Desjardins de Béarn-Fabre-Lorrainville
Caisse populaire Desjardins de Beauce-Centre
Caisse populaire Desjardins de Beauceville
Caisse populaire Desjardins Beauharnois
Caisse populaire Desjardins de Beaujeu—Hemmingford

Caisse Desjardins de Beauport
Caisse populaire Desjardins de Beaurivage
Caisse populaire Desjardins de Bécancour
Caisse populaire de Bedford
Caisse populaire Desjardins Bellevue de Québec

Caisse populaire Desjardins de Beloeil
Caisse populaire Desjardins Belvédère
Caisse populaire Desjardins de Berthier-et-des-Îles
Caisse populaire de Berthier-sur-Mer (La)
Caisse populaire Desjardins du Bic

Caisse populaire Desjardins de Bienville
Caisse populaire Desjardins de Blanc-Sablon
Caisse populaire Desjardins de Bois-des-Filion—Lorraine
Caisse populaire de Bois-Franc (La)
Caisse populaire Desjardins de Bois-Franc—Cartierville

Caisse populaire Desjardins de Boisbriand
Caisse populaire Boivin
Caisse populaire Desjardins de Bon-Conseil—Sainte-Brigitte
Caisse populaire Desjardins de Boucherville
Caisse populaire Desjardins de Brandon

Caisse populaire Desjardins de Breakeyville
Caisse populaire Desjardins de Brome-Missisquoi
Caisse populaire Desjardins de Brossard
Caisse populaire Desjardins de Broughton
Caisse populaire de Cabano

Caisse populaire Canadienne Italienne
Caisse d'économie Canipco - Canipco Credit Union
Caisse d'économie Desjardins des Cantons
Caisse Desjardins des cantons unis de Wendover-et-Simpson
Caisse Desjardins Cap-Martin de Charlevoix

Caisse populaire Desjardins de Cap-Rouge
Caisse populaire Desjardins du Carrefour minier (L'Amiante)
Caisse populaire Desjardins Carrefours de Longueuil
Caisse populaire Desjardins des Cascades
Caisse populaire Desjardins de Causapscal

Caisse populaire Desjardins de Cavignac
Caisse populaire Desjardins du Centre d'Ahuntsic
Caisse populaire Desjardins du Centre de Bellechasse

Caisse populaire Desjardins du Centre de la Nouvelle-Beauce
Caisse populaire Desjardins Centre de Lotbinière
Caisse populaire Desjardins Centre du Bas-Richelieu
Caisse d'économie Desjardins du Centre du Québec
Caisse populaire Desjardins du Centre-est de l'Abitibi

Caisse populaire Desjardins Centre-est du Témiscamingue
Caisse populaire Desjardins du Centre-sud gaspésien
Caisse d'économie Desjardins César
Caisse populaire Desjardins de Chambord
Caisse populaire de Champlain (La)

Caisse populaire Desjardins des Champs et des bois
Caisse populaire Desjardins Chapeau
Caisse populaire Desjardins de Charlemagne
Caisse populaire Desjardins Charles-LeMoyne
Caisse populaire Desjardins de Charlesbourg

Caisse populaire de Châteaudun (La)
Caisse populaire Châteauguay
Caisse populaire Desjardins de la Chaudière
Caisse d'économie Desjardins de la Chaudière - Chaudiere Desjardins Credit Union (The)
Caisse populaire Desjardins de Chibougamau

Caisse populaire Desjardins de Chicoutimi
Caisse populaire Desjardins de Chicoutimi-Nord
Caisse Desjardins de Chomedey
Caisse populaire Desjardins du Christ-Roi (Joliette)
Caisse populaire Desjardins Christ-Roi de Châteauguay

Caisse Desjardins des Chutes Montmorency
Caisse populaire Desjardins des Cinq-Cantons
Caisse populaire Desjardins Cité de Shawinigan
Caisse populaire de Clermont (La)
Caisse populaire Desjardins du Coeur-des-vallées

Caisse populaire Desjardins du Collège de Lévis (La)
Caisse populaire Contrecoeur
Caisse populaire Desjardins de Côte-des-Neiges
Caisse populaire Desjardins de Cranbourne (La)
Caisse Desjardins Crémazie de Montréal

Caisse d'économie Desjardins du Cuivre
Caisse d'économie Desjardins de la Culture
Caisse populaire Desjardins de Daveluyville
Caisse d'économie Deux-Montagnes
Caisse populaire Desjardins des Deux Rives

Caisse populaire Desjardins de Dolbeau-Mistassini
Caisse populaire Desjardins Domaine Saint-Sulpice
Caisse populaire Desjardins de Donnacona
Caisse populaire de Dorion (La)
Caisse populaire Dorval-Pointe-Claire
Caisse populaire Desjardins de Drummondville

Caisse populaire Desjardins Du Parc et Villeray
Caisse populaire Desjardins de Duberger
Caisse populaire Desjardins Dusablé
Caisse populaire Desjardins de East Angus
Caisse populaire Desjardins Éducation De La Jonquière

Caisse d'économie Desjardins Éduco
Caisse d'économie Desjardins des employés d'Alcoa-Manic-McCormick
Caisse d'économie des Employés de C.I.P. « La Tuque » (La)
Caisse d'économie Desjardins des employés du C.N. - C.N. Employees Desjardins Credit Union
Caisse d'économie des Employés de Domglas Inc. - Domglas Inc. Employees Credit Union

Caisse d'économie des employés de Domtar
Caisse d'économie des employées et employés de Gaz Métropolitain
Caisse d'économie Desjardins des employés du Groupe BCE
Caisse d'économie des Employés de l'Hôpital de Chicoutimi
Caisse d'économie des Employés Labatt

Caisse d'économie Desjardins des employées et employés du Ministère de la Défense nationale (Québec)
Caisse d'économie Desjardins des employés municipaux de Montréal
Caisse d'économie Desjardins des employés de la Raffinerie Shell
Caisse d'économie Desjardins des employés du Réseau de la santé (Est de Montréal)
Caisse d'économie Desjardins des employés du Réseau de la santé (Ouest de Montréal)

Caisse d'économie Desjardins des employés de Réseau santé (Richelieu-Yamaska—Lanaudière)
Caisse d'économie des employés de la S.T.C.U.M.
Caisse d'économie Desjardins des employés du Secteur industriel (LaSalle)
Caisse d'économie Desjardins des employé(e)s du Secteur industriel (Montréal)

Caisse d'économie Desjardins des employés de Ville de Laval
Caisse populaire de l'Enseignement du Grand Portage
Caisse populaire Desjardins de l'Envolée
Caisse populaire Desjardins de L'Épiphanie
Caisse populaire Desjardins de L'Érable

Caisse populaire Desjardins Est du Haut-Saint-Laurent
Caisse populaire Desjardins d'Estcourt
Caisse populaire Desjardins de l'Estuaire (Charlevoix)
Caisse populaire Fabreville
Caisse populaire Desjardins de Farnham

Caisse populaire Desjardins de Fatima
Caisse d'économie des Faubourgs
Caisse Desjardins des Faubourgs de Montréal
Caisse populaire Desjardins Ferme-Neuve
Caisse populaire Desjardins de la Feuille d'Or

Caisse d'économie Desjardins des Filons
Caisse populaire Desjardins du Fleurdelisé
Caisse Desjardins des fonctionnaires du Québec
Caisse populaire Desjardins de la Forêt enchantée
Caisse populaire Desjardins de Fort-Coulonges (La)

Caisse populaire de Frampton
Caisse populaire Desjardins des Frontières
Caisse populaire Desjardins de Gatineau
Caisse populaire de Gentilly
Caisse populaire Desjardins Gracefield

Caisse populaire Desjardins de Granby/Bromont
Caisse populaire Desjardins du Grand-Coteau
Caisse populaire Desjardins de Grand-Mère
Caisse populaire Desjardins des Grandes-Seigneuries
Caisse populaire Desjardins du Granit

Caisse populaire Desjardins de Grantham-Wickham
Caisse d'économie du groupe Alcan (Arvida)
Caisse populaire Ham-Nord (La)
Caisse populaire Desjardins du Haut-Pays de la Neigette
Caisse populaire Desjardins du Haut Shawinigan

Caisse populaire Desjardins de la Haute-Beauce
Caisse populaire Desjardins de la Haute-Chaudière
Caisse populaire Desjardins de la Haute Matawinie
Caisse populaire Desjardins de la Haute-Yamaska
Caisse populaire Desjardins de Hauterive

Caisse Desjardins des Hautes-Gorges
Caisse populaire Desjardins des Hautes-Terres (L'Islet)

Caisse populaire Desjardins des Hauts-Phares
Caisse populaire Desjardins des Hauts-Reliefs (Frontenac)
Caisse populaire Desjardins des Hauts-Boisés
Caisse populaire Desjardins de Havre-aux-Maisons
Caisse populaire Desjardins de Havre-Saint-Pierre

Caisse d'économie Henri-Bourassa
Caisse populaire de Hérouxville
Caisse populaire Desjardins d'Hochelaga-Maisonneuve
Caisse d'économie Hodelau
Caisse d'économie Honoré-Mercier

Caisse populaire Desjardins des Horizons
Caisse d'économie Desjardins Hydro
Caisse populaire Desjardins de l'Ile-aux-Coudres
Caisse populaire Desjardins de L'Île-aux-Grues
Caisse populaire Desjardins de L'Île-d'Orléans

Caisse Desjardins de l'Île de Hull
Caisse populaire Desjardins Ile-des-Sœurs
Caisse populaire de L'Île-Perrot
Caisse populaire Desjardins Immaculée-Conception
Caisse populaire Desjardins de l'Industrie

Caisse populaire Desjardins de L'Islet
Caisse populaire Jacques-Cartier (La)
Caisse Desjardins Jacques-Cartier de Longueuil
Caisse populaire Jean-Talon
Caisse populaire Desjardins de Joliette

Caisse populaire Desjardins de Jonquière
Caisse populaire Kahnawake
Caisse populaire de Kamouraska (La)
Caisse populaire Desjardins de Kennebec
Caisse populaire Desjardins Kiamika

Caisse populaire Desjardins de Kildare
Caisse populaire de Kingsey Falls (La)
Caisse populaire Desjardins de La Baie
Caisse populaire Desjardins de La Chevrotière
Caisse populaire Desjardins de La Doré

Caisse populaire Desjardins de La Haute-Gaspésie
Caisse populaire Desjardins de La Malbaie
Caisse populaire Desjardins La porte des Anciens-Maires
Caisse populaire de La Prairie
Caisse populaire La Présentation

Caisse populaire Desjardins de La Rivière Trois-Pistoles
Caisse populaire Desjardins La Sablière
Caisse populaire Desjardins de La Sarre

Caisse populaire Desjardins La Source (Enseignement Québec-Montmorency)
Caisse populaire de La Tabatière (La)
Caisse populaire La Tuque
Caisse populaire Desjardins de Labelle
Caisse populaire Desjardins de Lac-à-la-Croix

Caisse populaire de Lac-à-la-Tortue
Caisse populaire Desjardins de Lac-au-Saumon
Caisse populaire Desjardins du Lac-Aylmer
Caisse populaire Desjardins de Lac Bouchette
Caisse Desjardins du Lac des Nations de Sherbrooke

Caisse populaire Desjardins Lac-des-Écorces
Caisse populaire Desjardins du Lac-Memphrémagog
Caisse populaire Desjardins de Lac Mistassini - Mistassini Lake Caisse populaire Desjardins
Caisse populaire Desjardins Lac-Nominingue
Caisse populaire Desjardins de Lac-Saint-Charles

Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre
Caisse populaire de Laflèche (La)
Caisse populaire Desjardins de Langevin
Caisse populaire Desjardins de Lanoraie
Caisse populaire Desjardins de LaSalle

Caisse populaire Desjardins de Laterrière
Caisse d'économie Laurentide
Caisse populaire Desjardins des Laurentides
Caisse d'économie Laurentienne
Caisse populaire Desjardins de Lauzon

Caisse Desjardins de Laval-des-Rapides
Caisse populaire Desjardins de Lavaltrie
Caisse populaire Desjardins Laviolette
Caisse populaire Desjardins Le Manoir
Caisse populaire Desjardins de Lebel-sur-Quévillon

Caisse populaire Desjardins Les Boulevards
Caisse populaire Desjardins de Les Ecureuils
Caisse populaire Les Grands Boulevards
Caisse populaire Desjardins de Les Hauteurs
Caisse populaire Desjardins Les Salines

Caisse populaire Desjardins de Lévis
Caisse populaire Desjardins de Lévrard
Caisse populaire Desjardins de Limoilou
Caisse populaire Desjardins du Littoral de Bellechasse
Caisse populaire Desjardins du Littoral gaspésien

Caisse d'économie des Lituaniens de Montréal "Litas" - Montreal Lithuanian Credit Union "Litas"
Caisse populaire Longue-Pointe
Caisse populaire Desjardins de Longueuil
Caisse populaire Desjardins de Loretteville
Caisse populaire Desjardins de Louiseville

Caisse populaire Desjardins de Lourdes
Caisse populaire Desjardins de Lyster/Inverness/Val-Alain
Caisse populaire Desjardins de la Maison de Radio-Canada
Caisse Desjardins de Maizerets
Caisse populaire Desjardins Maniwaki

Caisse populaire de Manseau (La)
Caisse populaire Desjardins de Maria
Caisse d'économie Desjardins Marie-Victorin
Caisse populaire Desjardins de Marieville (La)
Caisse Desjardins du Marigot de Laval

Caisse populaire Desjardins de Masham-Luskville
Caisse populaire de Maskinongé (La)
Caisse populaire Desjardins de Matane
Caisse d'économie Mazeppa - Mazeppa Credit Union
Caisse populaire Desjardins Mer et montagnes

Caisse populaire Desjardins de Mercier—Saint-Isidore
Caisse populaire Desjardins de Métabetchouan
Caisse populaire Desjardins des Métaux blancs
Caisse populaire Desjardins des Mille-Îles
Caisse populaire Desjardins de Milot

Caisse populaire Desjardins de Mingan-Anticosti
Caisse populaire Desjardins de Mirabel
Caisse populaire Desjardins de la Mitis
Caisse populaire Desjardins des Moissons
Caisse populaire Desjardins du Mont-Bellevue de Sherbrooke

Caisse populaire Desjardins Mont-Laurier
Caisse populaire Desjardins du Mont-Royal
Caisse populaire Desjardins du Mont-Saint-Bruno
Caisse populaire Desjardins Mont-Sainte-Anne
Caisse populaire Mont-St-Hilaire

Caisse populaire Desjardins de Mont-Tremblant
Caisse populaire Desjardins de Montcalm
Caisse populaire Desjardins de Mont-Joli
Caisse populaire Desjardins de Montmagny
Caisse populaire Desjardins des Monts de Bellechasse

Caisse populaire Desjardins des Monts et rivières
Caisse populaire Desjardins de la Moraine
Caisse populaire Desjardins Morilac
Caisse populaire Desjardins du Moulin des Mères
Caisse populaire Desjardins des Moulins et du Vieux-Nord

Caisse populaire Desjardins de la MRC de Rouyn-Noranda
Caisse populaire Desjardins de Natashquan
Caisse populaire Desjardins Nérée-Beauchemin
Caisse populaire Desjardins de Neuville
Caisse populaire Desjardins de New Richmond

Caisse populaire Desjardins Nicolas-Juchereau
Caisse populaire Desjardins de Nicolet
Caisse populaire Desjardins du Nord de la Beauce
Caisse populaire Desjardins du Nord du Lac-Abitibi
Caisse populaire Desjardins du Nord-Ouest du Témiscamingue

Caisse populaire Desjardins de Normanville
Caisse d'économie Northern - Northern Credit Union
Caisse populaire Notre-Dame Auxiliatrice
Caisse populaire Notre-Dame de Bellerive
Caisse populaire de Notre-Dame de Fatima (La)

Caisse populaire Desjardins de Notre-Dame-de-Grâce
Caisse populaire Notre-Dame de la Merci de Montréal
Caisse populaire Notre-Dame de Stanbridge (La)
Caisse populaire de Notre-Dame des Trois-Rivières (La)
Caisse populaire de Notre-Dame-du-Chemin

Caisse populaire Desjardins de Notre-Dame-du-Lac
Caisse populaire Desjardins de Notre-Dame-du-Laus (La)
Caisse populaire de Notre-Dame du Mont-Carmel (Champlain) (La)
Caisse populaire Desjardins du Nouveau-Rosemont
Caisse populaire Desjardins de la Nouvelle-Acadie

Caisse populaire d'Oka (La)
Caisse d'économie Desjardins de l'Or Blanc
Caisse populaire Desjardins de la Ouareau
Caisse populaire Desjardins de l'Ouest de Laval
Caisse populaire Desjardins de l'Ouest de Longueuil

Caisse populaire Desjardins de l'Ouest de Montréal-Nord
Caisse populaire Desjardins de l'Ouest de Verdun
Caisse populaire Desjardins de l'Ouest de Villeray
Caisse populaire Desjardins d'Outremont
Caisse populaire Papineau

Caisse populaire Desjardins du Parc régional des Appalaches
Caisse Desjardins du Parc Sir-G.-É.-Cartier de Montréal
Caisse populaire de Parent
Caisse populaire Desjardins des Pays-d'en-Haut
Caisse populaire Desjardins de Pentecôte (La)

Caisse populaire Desjardins de Péribonka
Caisse d'économie Desjardins du personnel du CHUM
Caisse d'économie Desjardins du personnel municipal (Québec)
Caisse populaire Desjardins de Petit Saguenay
Caisse populaire Desjardins du Petit-Pré

Caisse populaire Desjardins de la Petite-Nation
Caisse populaire Desjardins de la Petite-Patrie
Caisse populaire Desjardins Pierre-de-Coubertin
Caisse populaire Desjardins Pierre-De Saurel
Caisse populaire Desjardins de Pintendre (La)

Caisse populaire Place Desjardins (La)
Caisse populaire Desjardins des Plaines boréales
Caisse populaire Desjardins du Plateau des Appalaches
Caisse populaire Desjardins des Plateaux de Sherbrooke
Caisse populaire Desjardins de Pointe-aux-Trembles

Caisse populaire Desjardins de Pointe-Bleue
Caisse populaire Desjardins de la Pointe-de-Sainte-Foy
Caisse populaire Pointe-Gatineau
Caisse populaire Desjardins Pointe-Platon de Lotbinière
Caisse populaire Desjardins de la Pointe-Saint-Charles et de Verdun

Caisse d'économie Desjardins des policiers et policières de Montréal
Caisse d'économie Polonaise du Québec - Polish Credit Union of Quebec
Caisse d'économie Desjardins des Pompiers de Montréal
Caisse populaire Desjardins de Pont-Rouge
Caisse populaire Desjardins de Port-Cartier

Caisse populaire Desjardins du Portage
Caisse d'économie des Portugais de Montréal
Caisse populaire de Précieux-Sang (La)
Caisse populaire Desjardins Préfontaine—Hochelaga
Caisse populaire de Princeville (La)

Caisse populaire Desjardins Provost de Lachine
Caisse populaire Desjardins du Quartier-Chinois
Caisse populaire Desjardins du Quartier-Latin de Montréal
Caisse populaire Desjardins des Quatre-Vents

Caisse populaire Desjardins de Québec
Caisse populaire Québec-Est
Caisse populaire de Ragueneau (La)
Caisse d'économie du Rail - Rail Credit Union
Caisse populaire Desjardins des Ramées

Caisse populaire Desjardins de la Région-Ouest-de-Mégantic
Caisse populaire Desjardins de Repentigny
Caisse populaire Desjardins de Richelieu—Saint-Mathias
Caisse populaire Desjardins Rigaud
Caisse populaire Desjardins de Rimouski

Caisse populaire Desjardins du Rivage et des Monts
Caisse populaire Desjardins de la Rive de Montréal-Nord
Caisse populaire Riviera
Caisse Desjardins Rivière Blanche
Caisse populaire de Rivière-des-Prairies

Caisse populaire Desjardins de la Rivière du Chêne (Lotbinière)
Caisse populaire Desjardins de Rivière-du-Loup
Caisse populaire Desjardins de la Rivière du Nord
Caisse populaire Desjardins de la Rivière du Sud
Caisse populaire Desjardins de Rivière-Éternité

Caisse populaire Desjardins de la Rivière Noire
Caisse populaire Desjardins de la Rivière Ouelle
Caisse populaire Desjardins de Rivière-Portneuf
Caisse populaire Desjardins des Rivières
Caisse populaire Desjardins des Rivières Boyer et Etchemin

Caisse populaire Desjardins de Roberval
Caisse populaire Desjardins Rocamadour
Caisse populaire de Rock Forest
Caisse populaire Desjardins de Rosemont
Caisse populaire de Rougemont (La)

Caisse populaire Desjardins Roussillon
Caisse populaire Desjardins de Royal-Roussillon
Caisse populaire Desjardins du Royaume de l'érable
Caisse populaire Desjardins du Saguenay—Saint-Laurent
Caisse populaire Desjardins du Sault-au-Récollet

Caisse populaire Desjardins du Sault-Saint-Louis
Caisse populaire Desjardins de Sayabec
Caisse populaire Desjardins de la Seigneurie des Grondines
Caisse populaire Desjardins des Seigneuries de Soulanges
Caisse populaire Desjardins de Senneterre

Caisse populaire Desjardins des Sept-Chutes
Caisse d'économie Desjardins de Sept-Iles
Caisse populaire Desjardins de Sept-Iles (La)
Caisse d'économie Shawinigan
Caisse populaire Desjardins de Sherbrooke-Est

Caisse populaire Desjardins Sieur-d'Iberville
Caisse Desjardins de Sillery
Caisse populaire des Sources
Caisse populaire Desjardins de St-Adalbert (La)
Caisse populaire Desjardins Saint-Adolphe de Dudswell

Caisse populaire Desjardins de Saint-Agapit—Saint-Gilles
Caisse populaire Desjardins de Saint-Albert
Caisse populaire Desjardins de Saint-Alexandre
Caisse populaire Desjardins de Saint-Alexis
Caisse populaire de St-Alexis-des-Monts (La)

Caisse populaire Desjardins de Saint-Alphonse/Sainte-Béatrix
Caisse populaire Saint-Ambroise
Caisse populaire Desjardins de Saint-Ambroise—Bégin
Caisse populaire Desjardins de Saint-Anaclet
Caisse populaire de Saint-André (La)

Caisse populaire Desjardins de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean
Caisse populaire Saint-André-Apôtre
Caisse populaire Saint-Antoine-des-Laurentides
Caisse populaire de St-Antoine-sur-Richelieu (La)
Caisse populaire Desjardins de Saint-Antonin

Caisse populaire Desjardins de Saint-Apollinaire et de Tilly
Caisse populaire Desjardins de Saint-Augustin Dalmas
Caisse populaire Desjardins de Saint-Augustin-de-Desmaures
Caisse populaire Desjardins de Saint-Basile
Caisse populaire Desjardins de Saint-Bernard

Caisse populaire Desjardins de Saint-Bernardin
Caisse populaire St-Bonaventure de Montréal (La)
Caisse populaire Desjardins de Saint-Boniface-de-Shawinigan
Caisse populaire Desjardins de Saint-Camille
Caisse populaire Saint-Camille de Montréal-Nord

Caisse populaire Desjardins de Saint-Camille—Saint-Just—Saint-Magloire
Caisse populaire de St-Célestin (La)

Caisse populaire Desjardins de Saint-Césaire
Caisse populaire de St-Charles (La)
Caisse populaire de St-Charles sur Richelieu (La)
Caisse populaire de Saint-Claude
Caisse populaire Desjardins Saint-Coeur-de-Marie

Caisse populaire Desjardins de Saint-Cyprien
Caisse populaire Desjardins de Saint-Damase (La)
Caisse populaire Desjardins de Saint-Dominique
Caisse populaire de St-Dominique de Bagot (La)
Caisse populaire Desjardins Saint-Donat de Montcalm

Caisse populaire Desjardins Saint-Donat de Montréal
Caisse populaire Desjardins de Saint-Eleuthère
Caisse populaire de St-Élie d'Orford (La)
Caisse populaire Desjardins de Saint-Éloi
Caisse populaire du Saint-Esprit (La)

Caisse populaire Desjardins de Saint-Eugène d'Argentenay
Caisse populaire Desjardins de Saint-Eusèbe
Caisse populaire Desjardins de Saint-Eustache/Deux-Montagnes
Caisse populaire Desjardins de Saint-Fabien
Caisse populaire Desjardins Saint-Faustin

Caisse populaire Desjardins de Saint-Félicien
Caisse populaire de St-Félix de Kingsey (La)
Caisse populaire Desjardins de Saint-Félix-de-Valois
Caisse populaire de Saint-Fortunat
Caisse populaire Desjardins de la Saint-François

Caisse populaire Desjardins de Saint-François d'Assise (La)
Caisse populaire Desjardins de Saint-François-de-Sales
Caisse Desjardins de Saint-Frédéric-Tring
Caisse populaire Desjardins de Saint-Gabriel
Caisse populaire Desjardins de Saint-Georges (Beauce)

Caisse populaire de St-Grégoire (La)
Caisse populaire Desjardins Saint-Henri
Caisse populaire Desjardins de Saint-Hilarion
Caisse populaire de St-Honoré de Shenley (La)
Caisse populaire Desjardins de Saint-Honoré—Falardeau

Caisse populaire Desjardins Saint-Hubert
Caisse populaire de St-Hubert de Audet (La)
Caisse populaire de Saint-Hyacinthe
Caisse populaire de St-Ignace-de-Stanbridge (La)
Caisse populaire Desjardins de Saint-Isidore-de-Clifton

Caisse populaire Desjardins Saint-Jean-de-la-Croix
Caisse populaire Desjardins de St-Jean-de-Matha
Caisse populaire de St-Jean des Piles (La)
Caisse populaire de Saint-Jean-Baptiste de Rouville (La)
Caisse populaire Saint-Jean-Berchmans
Caisse populaire Desjardins de Saint-Jean-sur-Richelieu

Caisse populaire Desjardins Saint-Jean-Vianney
Caisse populaire Saint-Joseph-de-Bordeaux
Caisse populaire Desjardins Saint-Joseph de Hull
Caisse populaire de St-Joseph de Québec (La)
Caisse populaire Desjardins de Saint-Juste-du-Lac

Caisse populaire de St-Justin (La)
Caisse populaire Saint-Justin de Montréal
Caisse populaire Desjardins de Saint-Laurent (La)
Caisse populaire Desjardins de St-Lazare (La)
Caisse populaire de Saint-Lazare du Cap de la Madeleine (La)

Caisse populaire de St-Léon-le-Grand (La)
Caisse populaire Desjardins de Saint-Léonard
Caisse populaire de St-Léonard d'Aston
Caisse populaire Desjardins de Saint-Léon—Val-Brillant
Caisse populaire de Saint-Liboire (La)

Caisse populaire St-Louis de France
Caisse populaire Saint-Louis-de-France
Caisse populaire Desjardins de Saint-Louis-de-France (Sainte-Foy)
Caisse populaire Saint-Luc
Caisse d'économie St-Luc - St-Luc Credit Union

Caisse populaire de Saint-Luc-de-Vincennes
Caisse populaire Desjardins de Saint-Malo
Caisse populaire Desjardins de Saint-Martin
Caisse populaire St-Martin de Laval
Caisse populaire de Saint-Mathieu

Caisse populaire Desjardins de Saint-Moïse et de Saint-Noël
Caisse populaire Desjardins de Saint-Narcisse
Caisse populaire de St-Nazaire d'Acton (La)
Caisse populaire Desjardins de St-Nicolas (La)
Caisse populaire de Saint-Odilon (La)

Caisse populaire Desjardins de Saint-Pascal
Caisse populaire Desjardins de St-Paul d'Abbotsford (La)
Caisse populaire St-Paul-l'Ermite
Caisse Desjardins de Saint-Paulin
Caisse populaire de St-Philemon de Stoke (La)

Caisse populaire Desjardins de Saint-Pie-de-Bagot (La)
Caisse populaire de St-Pierre les Becquets
Caisse populaire Desjardins Saint-Pierre-Apôtre de Longueuil
Caisse populaire Desjardins de Saint-Prime
Caisse populaire de St-Prosper de Champlain (La)

Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond
Caisse populaire St-Raymond de Hull (La)
Caisse populaire Desjardins de Saint-Rédempteur
Caisse populaire Desjardins de St-Roch-de-L'Achigan
Caisse populaire de Saint-Rodrigue

Caisse populaire Desjardins de St-Romuald
Caisse Desjardins de Saint-Sauveur
Caisse populaire Desjardins de Saint-Sauveur-des-Monts
Caisse populaire Desjardins de Saint-Séverin
Caisse populaire de Saint-Séverin de Proulxville (La)

Caisse populaire Desjardins de Saint-Simon
Caisse populaire Desjardins Saint-Simon-Apôtre de Montréal
Caisse populaire Saint-Stanislas de Montréal
Caisse populaire de St-Sylvère (La)
Caisse populaire de St-Théodore d'Acton (La)

Caisse populaire Saint-Timothée
Caisse populaire de St-Tite
Caisse populaire de St-Urbain (La)
Caisse populaire Desjardins de Saint-Valérien
Caisse populaire Desjardins St-Victor de Montréal

Caisse populaire de St-Wenceslas (La)
Caisse populaire Saint-Zacharie
Caisse populaire Desjardins de Stanstead
Caisse populaire de Ste-Agathe de Lotbinière (La)
Caisse populaire Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts

Caisse populaire de Ste-Angèle-de-Laval (La)
Caisse populaire de Ste-Anne de la Perade (La)
Caisse populaire Desjardins de Ste-Anne du Lac (La)
Caisse populaire Desjardins Sainte-Bernadette
Caisse populaire Sainte-Catherine (La)

Caisse populaire Desjardins de Sainte-Catherine-de-Hatley
Caisse populaire de Ste-Cécile de Frontenac (La)
Caisse populaire Sainte-Cécile de Salaberry
Caisse populaire Desjardins de Sainte-Claire
Caisse populaire Ste-Famille du Cap

Caisse populaire de Ste Flore

Caisse Desjardins de Sainte-Foy
Caisse populaire de Ste-Geneviève (La)
Caisse populaire Desjardins Sainte-Geneviève de Pierrefonds
Caisse populaire de Ste-Gertrude
Caisse populaire Desjardins de Sainte-Hedwidge

Caisse populaire de Ste-Hélène-de-Bagot (La)
Caisse populaire Desjardins de Sainte-Hénédine—Sainte-Marguerite
Caisse populaire Desjardins de Sainte-Jeanne-d'Arc-de-Roberval
Caisse populaire Desjardins de Ste-Julienne
Caisse populaire Desjardins de Sainte-Louise

Caisse populaire Desjardins de Sainte-Luce - Luceville
Caisse populaire de Ste-Madeleine (La) "Cap-de-la-Madeleine" *
Caisse populaire de Ste-Madeleine (La) "Sainte-Madeleine" *
Caisse populaire Sainte-Marcelle
Caisse populaire Desjardins de Ste-Marguerite (Compton) (La)

Caisse populaire Ste-Marguerite de Trois-Rivières
Caisse populaire Desjardins Sainte-Maria-Goretti de Beloeil
Caisse populaire Desjardins Sainte-Martine
Caisse populaire Desjardins de Sainte-Monique-du-Lac-Saint-Jean
Caisse populaire de Ste-Rosalie (Bagot) (La)

Caisse populaire Desjardins Sainte-Rose de Laval
Caisse populaire Desjardins Sainte-Scholastique
Caisse populaire Desjardins de Sainte-Thècle—Saint-Adelphe
Caisse populaire Sainte-Thérèse-de-Blainville
Caisse populaire Desjardins Sainte-Véronique

Caisse d'économie Desjardins Strathcona - Strathcona Desjardins Credit Union
Caisse populaire Desjardins du Sud de l'Abitibi-Ouest
Caisse populaire Desjardins du Sud de l'Etchemin
Caisse populaire Desjardins du Sud de L'Islet
Caisse populaire Desjardins de Sully

Caisse d'économie Desjardins Sûreté du Québec
Caisse populaire Desjardins du Suroît-Sud
Caisse populaire Desjardins de Taillon
Caisse populaire Desjardins de Témiscaming

Caisse populaire Desjardins Terrebonne
Caisse populaire Desjardins du Terroir basque
Caisse populaire Desjardins de Tête-à-la-Baleine
Caisse populaire Desjardins de Tétreaultville
Caisse populaire Desjardins de Thetford Mines

Caisse populaire Desjardins de Tracadièche
Caisse d'économie Desjardins des Travailleuses et Travailleurs (Québec)
Caisse d'économie des Travailleurs d'Alma
Caisse d'économie des travailleurs de l'Outaouais
Caisse d'économie Desjardins des travailleurs unis (Montréal Métropolitain)

Caisse populaire Desjardins des Trois-Lacs
Caisse populaire Desjardins de Trois-Pistoles
Caisse Desjardins de Trois-Rivières
Caisse populaire Desjardins de Trois-Saumons
Caisse populaire Desjardins des Trois-Vallées

Caisse populaire Ukrainienne de Montréal (La)
Caisse d'économie Ukrainienne nationale de Montréal - Ukrainian National Montreal Credit Union
Caisse populaire Desjardins de l'Université Laval
Caisse populaire Desjardins Val-Barrette
Caisse Desjardins de Val-Bélair

Caisse populaire Val-Mauricie
Caisse d'économie de la Vallée de l'Amiante
Caisse populaire Desjardins de la Vallée de l'Etchemin
Caisse populaire Desjardins de la Vallée de l'Or
Caisse populaire Desjardins de la Vallée des lacs

Caisse populaire Desjardins de la Vallée du Gouffre
Caisse populaire Desjardins de la Vallée maskoutaine
Caisse populaire Desjardins de Vallée-Jonction
Caisse populaire Desjardins du Vallon
Caisse populaire Desjardins de Varennes

Caisse populaire de Vaudreuil (La)
Caisse populaire de Verchères (La)
Caisse populaire de Verdun (La)
Caisse populaire Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie
Caisse populaire Desjardins de Victoriaville

Caisse d'économie Desjardins des Vieilles Forges
Caisse Desjardins Vieux canal de Salaberry-de-Valleyfield
Caisse Desjardins du Vieux-Moulin (Beauport)
Caisse populaire Desjardins du Vieux-Rosemont
Caisse populaire Desjardins de Viger

Caisse populaire Desjardins du Village Huron
Caisse populaire de la Ville de Shawinigan-Sud (La)
Caisse populaire Ville-Émard
Caisse populaire Desjardins de Villeray
Caisse populaire Desjardins de Vimont—Auteuil

Caisse populaire Desjardins de Warwick
Caisse populaire Desjardins de Waswanipi
Caisse populaire de Waterloo (La)
Caisse populaire Desjardins de Weedon
Caisse populaire Desjardins de Windsor

Caisse populaire Desjardins de Woburn

Caisse non affiliée

Caisse des Mutuellistes Épargne et Crédit

SOCIÉTÉS DE FIDUCIE

Sociétés de fiducie à charte du Québec

Fiducie Desjardins Inc.
- Desjardins Trust Inc.

L'Industrielle-Alliance Compagnie de Fiducie
- Industrial-Alliance Trust Company

Promutuel Capital, société de fiducie inc.
- Promutuel Capital Trust Company inc.

Trust Banque Nationale Inc.
- Nationale Bank Trust Inc.

Trust La Laurentienne du Canada Inc.
- Laurentian Trust of Canada Inc.

Société de fiducie à charte d'une autre province

Compagnie de fiducie du Groupe Investors Ltée (La)
- Investors Group Trust Co. Ltd

Sociétés de fiducie à charte fédérale

Compagnie de Fiducie AGF
- AGF Trust Company

B2B Trust

Compagnie de Fiducie, M.R.S.
- M.R.S. Trust Company

Compagnie Maple Trust
- Maple Trust Company

Compagnie Montréal Trust
- Montreal Trust Company

Compagnie Montréal Trust du Canada
- Montreal Trust Company of Canada

Compagnie Trust CIBC
- CIBC Trust Corporation

Compagnie Trust CIBC Mellon
- CIBC Mellon Trust Company

Compagnie Trust National
- National Trust Company

Compagnie Trust Royal
- Royal Trust Company (The)

Fiducie de la Financière Sun Life inc.
- Sun Life Financial Trust Inc.

Fiducie Trimark
- Trimark Trust

Société Canada Trust (La)
- Canada Trust Company (The)

Société de Fiducie Banque de Montréal
- Trust Company of Bank of Montreal (The)

Société de Fiducie Banque de Nouvelle-Écosse (La)
- Bank of Nova Scotia Trust Company (The)

Société de Fiducie Clarica
- Clarica Trust Company

Société de fiducie Computershare du Canada
- Computershare Trust Company of Canada

Société de fiducie de la London Life (La)
- Trust Company of London Life (The)

Société de fiducie HSBC (Canada)
- HSBC Trust Company (Canada)

Société de fiducie Natcan
- Natcan Trust Company

Société de fiducie privée MD
- MD Private Trust Company

Société de fiducie Standard Life
- Standard Life Trust Company

Société de Trust Household (La)
- Household Trust Company

Trust BLC
- LBC Trust

UBS Trust (Canada)

SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE

Sociétés d'épargne à charte fédérale

Hypothèques CIBC Inc.
- CIBC Mortgages Inc.

Hypothèques Trustco Canada
- Canada Trustco Mortgage Company

Services Hypothécaires CIBC Inc.

Société de Prêt First Data, Canada
- First Data Loan Company, Canada

Société d'Hypothèques de la Banque Royale
- Royal Bank Mortgage Corporation

Société d'hypothèques TD (La)
- TD Mortgage Corporation

Société d'Hypothèques Victoria et Grey
- Victoria and Grey Mortgage Corporation

Société Hypothécaire Banque de Montréal
- Bank of Montreal Mortgage Corporation

Société hypothécaire HSBC (Canada)
- HSBC Mortgage Corporation (Canada)

Société hypothécaire Scotia
- Scotia Mortgage Corporation

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

CODE
D'ÉTHIQUE ET
DE DÉONTOLOGIE
DES ADMINISTRATEURS PUBLICS

DE LA

RÉGIE
DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS
DU QUÉBEC

Ce code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec a été adopté le 28 mai 1999 conformément aux dispositions du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*. (Décret 824-98 du 17 juin 1998)

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE 46

CHAPITRE UN

DISPOSITIONS GÉNÉRALES 46

- *Définitions*
- *Champ d'application*
- *Membres du conseil*
- *Titulaires de charges administratives*
- *En sus de la législation*
- *Divulgation des intérêts détenus*
- *Principes d'éthique et règles de déontologie*
- *Mission*
- *Valeurs d'organisation*
- *Principes généraux de gestion*

CHAPITRE DEUX

INTÉRÊTS DANS UNE INSTITUTION INSCRITE 47

- *Dépôts*
- *Emprunts*
- *Capital- actions*
- *Offre d'emploi*
- *Autres activités*

CHAPITRE TROIS

CADEAUX ET MARQUES D'HOSPITALITÉ 48

CHAPITRE QUATRE

DEVOIRS ET OBLIGATIONS 48

- *Mesures de protection de l'information confidentielle*
- *Respect de l'image*
- *Inspection*

CHAPITRE CINQ

APRÈS-MANDAT 48

- *Traitement de faveur*
- *Biens de la Régie*

PRÉAMBULE

La Régie de l'assurance-dépôts du Québec est sensible au fait de maintenir des critères élevés à l'égard du comportement de toute personne engagée dans ses activités. C'est pourquoi la Régie se dote d'un code d'éthique et de déontologie qui, avec les dispositions législatives et réglementaires applicables, constituent des exigences à respecter par ses administrateurs publics, soit les membres de son conseil d'administration et les titulaires de charges administratives prévues par la loi. Ainsi, le présent code d'éthique et de déontologie ne constitue pas un substitut à toutes autres dispositions autrement applicables.

CHAPITRE I

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Définitions

1. Dans le présent code d'éthique et de déontologie, à moins que le contexte ne s'y oppose, les expressions suivantes signifient :

1° « **administrateur public** » : un membre du Conseil ainsi qu'un titulaire de charges administratives de la Régie ;

2° « **Conseil** » : le conseil d'administration de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec ;

3° « **institution** » :

a) une société de fiducie au sens de la *Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne* (L.R.Q., chapitre S-29.01) ;

b) une société d'épargne au sens de la *Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne* ;

c) une caisse d'épargne et de crédit régie par la *Loi sur les caisses d'épargne et de crédit* (L.R.Q., chapitre C-4.1) ;

d) une fédération de caisses d'épargne et de crédit ;

e) la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec ;

f) la Caisse centrale Desjardins du Québec.

4° « **institution inscrite** » : une institution titulaire d'un permis délivré par la Régie ;

5° « **loi** » : la *Loi sur l'assurance-dépôts* (L.R.Q., chapitre A-26) ;

6° « **Régie** » : la Régie de l'assurance-dépôts du Québec.

Champ d'application

2. Le présent code d'éthique et de déontologie s'applique aux administrateurs publics de la Régie.

Membres du Conseil

3. Le conseil est composé :

1° de l'inspecteur général des institutions financières qui en est d'office président ;

2° de l'adjoint à l'inspecteur général qui en est d'office vice-président ;

3° du sous-ministre des Finances ou son remplaçant désigné par écrit ;

4° de deux autres personnes qui ne sont pas membres du personnel de la fonction publique ou dirigeants d'organisme, au sens de la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., chapitre F-3.1.1).

Titulaires de charges administratives

4. Les titulaires de charges administratives de la Régie sont :

1° le président, qui en est également le directeur général ;

2° le vice-président, lorsqu'il remplace le président ;

3° un membre du personnel de la Régie qui exerce, en tout ou en partie, des pouvoirs que lui confie le président.

En sus de la législation

5. Ce code d'éthique et de déontologie ne constitue pas un substitut à toute disposition légale, réglementaire ou déontologique pouvant par ailleurs s'appliquer.

Divulgation des intérêts détenus

6. Des règles traitant des conflits d'intérêt et de la divulgation des intérêts des administrateurs publics sont prévues par la loi.

Principes d'éthique et règles de déontologie

7. Des principes d'éthique et des règles de déontologie pour l'administrateur public sont énoncés dans le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* adopté conformément à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., c. M-30, a. 3.0.1 et 3.0.2 ; 1997, c. 6, a. 1).

Mission

8. Les objets de la Régie sont de régir la sollicitation et la réception des dépôts d'argent du public, de garantir le paiement des dépôts d'argent, de gérer le fonds d'assurance-dépôts et d'administrer un régime de permis.

Valeurs d'organisation

9. Dans la poursuite de ses objets, la Régie favorise la protection des déposants en conformité avec la loi et ses règlements.

Principes généraux de gestion

10. Dans la poursuite de ses objets, la Régie mise sur la compétence et la probité de ses administrateurs publics et de son personnel.

CHAPITRE II

INTÉRÊTS DANS UNE INSTITUTION INSCRITE

Dépôts

11. L'administrateur public ne peut confier à une institution inscrite un dépôt suivant des conditions plus avantageuses que celles que peut obtenir un tiers dans un contexte de pleine concurrence.

Emprunts

12. L'administrateur public ne peut faire un emprunt auprès d'une institution inscrite suivant des conditions plus avantageuses que celles que peut obtenir un tiers dans un contexte de pleine concurrence.

13. Un membre du Conseil ne peut assister une personne pour obtenir un prêt d'une institution inscrite et il ne peut se porter caution.

Capital-actions

14. L'administrateur public ne peut détenir des actions d'une institution inscrite ou d'une de ses sociétés affiliées, à moins que ces actions ne soient émises dans le public et inscrites à la cote d'une bourse.

Offre d'emploi

15. L'administrateur public doit divulguer par écrit au Conseil toute offre sérieuse d'emploi qu'il reçoit qui risquerait de le placer dans une situation de conflit d'intérêt.

16. L'administrateur public qui accepte une offre d'emploi qui le place dans une situation potentielle de conflit d'intérêt doit divulguer ce fait par écrit au Conseil.

Autres activités

17. L'administrateur public ne peut accepter un poste d'administrateur au sein du conseil d'administration d'une institution inscrite ou d'une de ses sociétés affiliées.

18. L'administrateur public ne peut agir comme consultant rémunéré auprès d'une institution inscrite ou d'une de ses sociétés affiliées.

19. L'administrateur public ne peut exercer des activités, même non rémunérées, pour un organisme sans but lucratif dont la mission consiste principalement à s'intéresser à une institution inscrite ou à l'une de ses sociétés affiliées.

CHAPITRE III

CADEAUX ET MARQUES D'HOSPITALITÉ

20. L'administrateur public doit refuser tout cadeau ou avantage qui lui est consenti du fait de ses activités au sein de la Régie.

Cependant, il peut accepter et conserver les marques d'hospitalité, les souvenirs ou les documents commémoratifs qui lui sont offerts personnellement à l'occasion d'un événement auquel il participe.

CHAPITRE IV

DEVOIRS ET OBLIGATIONS

Mesures de protection de l'information confidentielle

21. L'administrateur public protège la confidentialité des informations qu'il reçoit :

1° en ne laissant pas à la vue de tiers les documents contenant une telle information ;

2° en prenant des mesures appropriées pour assurer la protection matérielle des documents ;

3° en ne discutant pas, dans les endroits publics, d'affaires où peut être soulevée une telle information ;

4° en s'assurant que les documents qui contiennent une telle information soient conservés conformément à la loi.

Respect de l'image

22. L'administrateur public doit s'abstenir de déclarer tout fait ou propos de nature à ternir l'image ou la réputation de la Régie.

23. L'administrateur public, à l'exception du président, ne peut, lors d'une interview, faire des déclarations au nom de la Régie que s'il y est autorisé par le Conseil.

Inspection

24. L'administrateur public doit, à la demande du Vérificateur général, l'assister dans l'exécution de ses fonctions lorsqu'il les exerce à l'égard de la Régie.

CHAPITRE V

APRÈS-MANDAT

Traitement de faveur

25. L'administrateur public doit réduire au minimum les possibilités qu'il a d'obtenir un traitement de faveur ou un accès privilégié à la Régie après avoir quitté ses fonctions à la Régie.

Biens de la Régie

26. L'administrateur public doit, à l'expiration de son mandat, remettre à la Régie, dans les plus brefs délais, tous les biens de celle-ci qui sont en sa possession.

27. L'administrateur public remet, à l'expiration de son mandat, tous les documents qu'il possède qui contiennent des informations confidentielles recueillies à l'occasion de ses fonctions.

COORDONNÉES ET PUBLICATIONS

La RADQ met à la disposition du public diverses publications et sources d'information sur l'assurance-dépôts du Québec.

SOURCES D'INFORMATION SUR L'ASSURANCE-DÉPÔTS

- Numéro sans frais
  1 800 463-5662

- Site Internet
  www.radq.gouv.qc.ca

- Courrier électronique
  radq@radq.gouv.qc.ca

PUBLICATIONS

- Information sur l'assurance-dépôts du Québec

Un dépliant d'information sur la garantie de 60 000 $ par personne, par institution, sur les dépôts garantis, sur les dépôts garantis de façon distincte et sur les institutions inscrites.

- Institutions inscrites à la RADQ

Une brochure énumérant l'ensemble des institutions inscrites (coopératives de services financiers, sociétés de fiducie et sociétés d'épargne) à la RADQ.

- Les 30 ans d'histoire de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec

Un document faisant le bilan des trente premières années d'existence de la RADQ (de 1967 à 1997).

- Rapport annuel

Pour obtenir ces publications, veuillez communiquer avec la RADQ :

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC
800, place D'Youville, 9e étage
Québec (Québec) G1R 4Y5

Téléphone : (418) 528-9728
Télécopieur : (418) 528-5890